

GUIDE POPULAIRE ZERO EXPULSIONS ET POUR LA DEFENSE DU TERRITOIRE

Contenu

I. PRESENTATION (Pag. 2)

La Campagne Zéro Expulsions et le Système d'Alerte (Pag. 2)

II. INTRODUCTION (Pag. 3)

Crise de civilisation et les paradigmes néolibéraux (Pag. 3)

Les Objectifs du Millénaire et le droit à un logement adéquat (Pag. 4)

Situation des expulsions (Pag. 5)

Le rôle de la convergence dans la lutte populaire (Pag. 6)

III. TYPOLOGIE DES EXPULSIONS (Pag. 7)

Les expulsions comme résultat des conflits (Pag. 7)

Une typologie possible (Pag. 8)

I. Grands événements internationaux et grands projets (Pag. 8)

II. Grands ouvrages urbains, pour promouvoir la ville globale: la consommation (Pag. 9)

III. Infrastructures et grands projets industriels: circulation et distribution des marchandises (Pag. 9)

IV. Accaparement et dépossession des ressources non renouvelables et limitées sur la planète (Pag. 10)

V. Accaparement et dépossession de la terre agricole (Pag. 10)

VI. Catastrophes appelées « naturelles » et expulsions post-désastres (Pag. 11)

VII. Amélioration des quartiers populaires et régénération urbaine (Pag. 11)

VIII. Expulsions de locataires défaillants (Pag. 12)

IX. Production spéculative de logements: le logement comme un bien commercial et financier et non comme un droit (Pag. 12)

X. Double expulsion et déplacements loin de son lieu d'origine (Pag. 13)

XI. Conflits violents et déplacements (Pag. 13)

XII. Nettoyage ethnique et culturel (Pag. 14)

IV. GUIDE POPULAIRE ZERO EXPULSIONS ET POUR LA DEFENSE DU TERRITOIRE (Pag. 16)

DEFINIR LA STRATEGIE DE DEFENSE : ALERTES ET SOLIDAIRES POUR EVITER LES EXPULSIONS MASSIVES (Pag. 16)

Une expulsion est toujours annoncée: il vaut mieux prévenir que se lamenter! (Pag. 17)

ORGANISATION TERRITORIALE ET COMMUNAUTAIRE (Pag. 18)

Planifier les actions, planifier, planifier (Pag. 19)

Sauvegarder la connaissance de son territoire (Pag. 19)

Informar la communauté, préparer, organiser, mobiliser (Pag. 20)

Connaître son ennemi (Pag. 20)

LA CONSTRUCTION DES ALLIANCES (Pag. 20)

Construire de larges alliances sur le territoire (Pag. 20)

Construire une Campagne local-global Zéro Expulsions pour la défense de sa cause (Pag. 21)

INFLUENCER LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRE LES EXPULSIONS (Pag. 23)

S'APPROPRIER LES INSTRUMENTS LEGAUX POUR FAIRE FACE AUX EXPULSIONS (Pag. 24)

Le Tribunal International des Expulsions: une arme pour le Droit au logement (Pag. 25)

Ateliers d'échanges d'expériences et formation juridique (Pag. 25)

Consultations juridiques (Pag. 26)

Connaître, défendre et exercer les Droits de l'Homme et les Droits Economiques, Sociaux, Culturels et Environnementaux (Pag. 26)

INSTRUMENTS PERTINENTS QUI SOUTIENNENT LES LUTTES POUR EVITER LES EXPULSIONS MASSIVES (Pag. 27)

V. EXPERIENCES REUSSIES ET ENSEIGNEMENTS (Pag. 30)

VI. UNE REFLEXION FINALE (Pag. 36)

I. PRESENTATION



L'Alliance Internationale des Habitants est un réseau d'associations de base d'habitants et de mouvements sociaux territoriaux, constituée à Madrid durant l'été 2003, avec les organisations sociales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe qui, grâce à leur expérience politique, peuvent fixer un horizon démocratique et durable aux villes et les communautés .

Il est nécessaire de signaler que les engagements pour l'organisation des habitants du monde ont été pris à Mexico en 2000 : il aura fallu trois années, trois tenues du Forum Social Mondial à Puerto Alegre au Brésil et deux réunions préparatoires pour que se concrétise le rêve d'unité des mouvements urbains populaires.

La crise économique s'accroît également dans les villes, de même que la contamination, la montée de la violence, les guerres pour le pétrole et les devises, la migration, les guerres de nettoyage ethnique, l'urbanisme sauvage, les grands projets, le discrédit des partis politiques et une expulsion croissante des populations pour laisser la place aux grands complexes immobiliers, centres commerciaux, terrains de golf, aéroports entre autres.

L'analyse de ce contexte a créé les conditions pour que l'AIH définisse un agenda politique centré sur trois axes de lutte : La Campagne Zéro Expulsions, L'Université Populaire Urbaine et la Voie Urbaine et Communautaire. Cet agenda permet aux volontés des dirigeants populaires de s'unir pour articuler entre eux les réseaux sociaux qui contribuent à la construction d'un « autre monde est possible ».

La Campagne Zéro Expulsions et le Système d'Alerte



La Campagne Zéro Expulsions a été impulsée pour réunir les mouvements de défense de la sécurité du logement des habitants d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe. Il convient de remarquer que les leaders régionaux de l'AIH indiquaient que la voracité du capitalisme entraînait des expulsions dans le monde et en 2004 elle font irruption de façon massive en Chine, Turquie, Inde, Russie, Pakistan, Saint Domingue, Brésil, Kenya, Ghana, Angola, Guinée équatoriale, Nigéria, Zimbabwe, Argentine, Italie, Espagne, Londres, Etats Unis.

Ainsi la AIH a construit la Campagne Zéro Expulsions comme un espace commun, un outil de solidarité de tous les mouvements sociaux urbains dans le but d'unifier les initiatives locales, nationales et internationales, en invitant les ONG, les réseaux qui travaillent pour le droit au logement, les institutions et le système des Nations Unies à soutenir cette Campagne organisée sur plusieurs niveaux:

- Système d'alerte internationale sur les violations du droit au logement avec www.habitants.org y les antennes locales, en commençant par l' Argentine, le Brésil, Saint Domingue- Caraïbe, Mexique –Amérique Centrale
- Appels à la solidarité et à la mobilisation internationale
- Proposition de missions exploratoires et de conciliation des Nations Unies
- Soutien à l'échange d'expériences des associations d'habitants, de pouvoirs locaux et d'autres entités pour éviter les expulsions
- Soutien à la rédaction et à la gestion des plans d'actions locaux, nationaux et internationaux pour la sécurité du logement et la défense du territoire.

L'expérience acquise grâce à cette Campagne permet actuellement de valoriser son importance et d'en tirer diverses leçons telles que quelques recommandations pour éviter ou affronter les expulsions des territoires urbanisés et ruraux. Ce document recueille cette expérience et la partage avec d'autres organisations afin de contribuer à la construction de la Voie Urbaine et communautaire pour bien habiter sur notre planète.

II. INTRODUCTION

Crise de civilisation et les paradigmes néolibéraux

Le capitalisme dans sa phase néolibérale a provoqué une somme de crises : économique et financière, alimentaire, énergétique, climatique entre autres, c'est pourquoi de nombreux auteurs soutiennent que nous vivons une crise de civilisation. C'est ainsi que « la proposition de développement » qui a émergé dans les années 50, a débouché sur différentes problématiques que l'on retrouve dans les villes en tant qu' espace territorial multidimensionnel (reproduction, production, citoyenneté, interaction mondiale entre autres) : les villes sont devenues des lieux où se concentrent le pouvoir politique et le capital, où s'intensifient la ségrégation, la spoliation et la pauvreté.

Cette problématique se complexifie avec la croissance de la population ces dernières années dans les zones urbaines. Ayant pour origine la révolution industrielle, la concentration urbaine atteint à peu près 3 500 millions d'habitants et il est probable que ce chiffre sera multiplié par deux dans les 30 prochaines années. On pense que la majorité des habitants des villes sera pauvre et habitera dans des logements précaires c'est-à-dire sans sécurité de pouvoir garder le logement et la terre, sans services de base : eau potable, assainissement de base, habitat durable et surpeuplement.¹

Bien que la croissance de la population soit un fait aussi bien dans les pays développés que dans les moins développés, les tendances actuelles montrent que l'urbanisation massive devient un problème sérieux dans les pays pauvres. Avec le système économique actuel, on n'entrevoit pas de solution à ce problème . Au contraire, la mise en œuvre des politiques publiques continue à privilégier les activités spéculatives, la subordination aux organismes multilatéraux, l'instrumentalisation par des gouvernements bureaucratiques, inefficaces et corrompus qui suppriment la participation sociale et font en sorte que ce soit le ciment et non les hommes et les femmes qui construisent la ville.

Les impacts sont évidents avec la perte de la dimension communautaire et de la vie collective, la rupture du tissu social, l'intensification de la contradiction ville-campagne, l'accroissement de la pauvreté urbaine et encore plus de la féminisation de la pauvreté, l'approfondissement des inégalités de genre, l'augmentation de la violence et de l'insécurité, la marchandisation, la privation des droits, et enfin la perte de la fonction sociale de la ville mais aussi de l'Etat.

La situation de la planète reflète la catastrophe provoquée par le système néo libéral : aujourd'hui, 1200 millions de personnes vivent avec un dollar par jour, 2 000 millions ont faim et 2400 millions n'ont pas accès à l'eau potable².

¹ UN-Habitat, 2003. Guide pour la gestion de la cible 11 de l'Objectif 7 du Millénaire «D'ici à 2020, améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.»

² Indice Global de la Faim http://es.wikipedia.org/wiki/%C3%8Dndice_Global_del_Hambre

Les Objectifs du Millénaire et le Droit à un logement adéquat

Tant qu'il n'y aura pas de changement du paradigme néo libéral, les efforts définis par l'ONU resteront seulement de « bonnes intentions » comme l'ont été les Objectifs du Millénaire, approuvés par les pays de tout le monde en 2000. Il existe en effet un antagonisme permanent entre la politique financière, spéculative appliquée pratiquement par tous les gouvernements des états et l'atteinte de ces objectifs. C'est le cas de l'Objectif 7, cible 11 qui espère « D'ici à 2020, améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles », ce qui est ridicule ou tout au moins modeste quand on sait qu'entre 1 000 et 2 000 millions de personnes vivent dans des conditions inhumaines dans des bidonvilles. On observe que les villes continuent d'être l'objet d'investissements capitalistes, ce qui explique l'explosion du capital immobilier dans le monde entier, encouragé au départ par les accords de Washington pour l'Amérique latine, imposés ensuite comme norme pour toute la planète.

C'est ainsi qu'est maintenu le lien entre les flux d'investissement sur l'environnement bâti et la tendance à la sur accumulation : la construction et reconstruction des villes se situent pleinement dans ce contexte. Comme l'a signalé Marx, l'une des particularités du capital fixe de type indépendant (maisons, hôpitaux, routes, etc...) est que sa circulation n'est pas subordonnée aux bénéfices pour la population ; il suffit qu'il génère ou maximise les intérêts pour l'investisseur, c'est une caractéristique importante pour comprendre de quelle façon le processus urbain s'intègre dans les règles de circulation du capital.

Cette situation a différentes conséquences : en premier lieu, la forme spatiale de la ville est continuellement remodelée en accord avec les règles de l'accumulation et, en second lieu, des projets de réinvestissement sont entrepris dans tous les espaces urbains déjà existant de faible rentabilité pour construire des installations culturelles, des stades de football etc..Très souvent, ces projets se font en portant préjudice aux habitants de la zone où nous constatons fréquemment une source d'opposition considérable aux règles du jeu de développement urbain établi par le capital.

Dans cette contradiction permanente, la violation de tous les droits est une constante ; non seulement on est loin d'atteindre l'Objectif mentionné du Millénaire mais encore les cause qui en sont à l'origine s'aggravent.

Les indicateurs fixés au départ par l'ONU pour définir les avancées de l'atteinte de la cible 11 de l' Objectif du Millénaire «D'ici à 2020, améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles » étaient : proportions de foyers avec une sécurité de la tenure et la proportion de personnes avec un accès à un assainissement amélioré. Néanmoins ultérieurement, pour définir de façon générique les bidonvilles, il a été considéré qu'il était important de prendre en compte les composants suivants:

- Statut résidentiel incertain
- Accès insuffisant à l'eau;
- Accès insuffisant à l'assainissement et autres infrastructures de base;
- Qualité de la structure du logement insuffisante;
- Surpeuplement.

De plus, il a été convenu d'une définition de « la sécurité de la tenure » comme étant « ... le droit de tout individu ou groupe à une protection effective de l'Etat contre les expulsions illégales »

Néanmoins il faut signaler que ONU-Habitat a éliminé après quelques années le premier des 5 indices fondamentaux « l'insécurité de la tenure », mesuré par trois indicateurs : deux quantitatifs (le nombre d'expulsions sur les dix dernières années et les documents disponibles qui protègent la sécurité de la tenure) et un qualitatif (la perception par les habitants de l'imminence de l'expulsion). Ceci signifie qu'il n'existe plus de système international des Nations Unies pour surveiller les expulsions, ce qui est grave et montre l'évolution de l'ONU.

Enfin l'ONU reconnaît que l'obstacle à l'atteinte de la Cible 11 est l'échec de la planification de la ville et de la satisfaction des besoins des personnes, les injustices dans l'accès aux services, le manque de sécurité de la tenure et les inégalités entre les hommes et les femmes ; il dénonce le poids de la dette, la diminution de l'aide au développement, mais jamais ne fait le procès du modèle néolibéral qui a provoqué le désastre dans les villes.

D'un autre côté, l'atteinte de la Cible en question est associée à différents droits humains, économiques, sociaux, culturels et environnementaux : le droit à la santé, un logement adéquat, l'alimentation, l'éducation entre autres.

Mais en réalité, la politique pour la croissance et le « développement » des villes a généré une violation répétée de ces droits, pire encore dans le cas des expulsions. Par exemple, ceux-ci se sont transformés en un outil pour « le développement » et pourtant il devient un indicateur de violation de divers droits reconnus par le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels où l'Etat joue un rôle important pour leur sauvegarde.

Situation des expulsions



République Dominicaine, S. Domingo,
Journées Mondiales Zéro Expulsions (Octobre 2010)

Le COHRE (Centre on Housing Rights and Evictions) indique que les expulsions forcées ont affecté 18.59 millions de personnes entre 1998 et 2008. Quelques chercheurs ont calculé qu'entre 1980 et 1990 « les déplacements forcés causés par les programmes de développement ont concerné environ 10 millions de personnes chaque année soit 200 millions durant cette période³ ». Pendant ce temps le Groupe Consultatif sur les Déplacements Forcés de ONU-Habitat (Advisory Group on Forced Evictions, AGFE, sigle en anglais) rapporte que les déplacements forcés n'ont affecté pas plus de 10 millions de personnes dans 7 pays seulement d'Afrique et Asie⁴. On constate alors que les

expulsions sont l'obstacle le plus sérieux à l'atteinte de la Cible 11 des Objectifs du Millénaire et que, chaque année, des millions de personnes dans le monde sont sujettes à des déplacements forcés sous prétexte de « développement ».

La définition officielle pour les expulsions forcées adoptée par le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies est « le déplacement permanent ou temporaire contre la volonté des personnes, familles et / ou de communautés de leurs foyers et / ou des terres qu'elles occupent, sans les formes appropriées de protection juridique ou autre ». C'est ainsi que les expulsions forcées violent le droit à un logement adéquat et augmentent le nombre de personnes sans foyer, mais également violent d'autres droits de l'homme reconnus internationalement comme le droit à l'alimentation, à la santé, à l'eau, à l'éducation, au travail, à la sécurité des personnes, à la sécurité du foyer, à la suppression des traitements cruels, inhumains ou dégradants et à la liberté de circulation parmi d'autres.

³ UN-Habitat, 2011. Losing your home. Assessing the impact of eviction.

⁴ AGFE, UN-Habitat, 2007. Second report of the Advisory Group in Forced Evictions to the Executive Director of UN-Habitat.

Les expulsions ont lieu aussi bien à la campagne qu'à la ville et augmentent chaque jour au fur et à mesure de l'augmentation des projets de développement aussi bien dans les pays riches que les pays pauvres.

Mais il existe également des expulsions de familles qui ne peuvent plus payer leurs loyers ou leurs hypothèques à cause de la crise économique qui affecte différents pays y compris des pays « développés » d'Europe, Amérique latine et Etats Unis. Les victimes des expulsions, la plupart du temps, sont des communautés et/ou des familles qui vivent de façon informelle sans sécurité de la tenure et celles qui sont affectées par la crise financière globale.

Les expulsions ont un impact sur les différents aspects de la vie des personnes et des communautés : préjudices psychologiques, perte de patrimoine et de biens, perte de l'infrastructure bâtie par la communauté, rupture des liens familiaux et sociaux, impact sur le revenu des habitants parmi d'autres choses. Néanmoins, comme cela se passe dans d'autres problématiques sociales, les femmes, les garçons et les filles, les personnes âgées sont les plus affectées. Dans le cas des femmes, les inégalités de genre, l'allongement de leur journée de travail, les viols et les abus sexuels s'accroissent. Il faut préciser que pour les femmes, leur vulnérabilité s'accroît du fait de l'absence de sécurité de la tenure de la terre.

Le rôle des convergences des luttes



Sénégal, Dakar, Assemblée Mondiale des Habitants
(Février 2011)

Dans ce contexte, l'AIH a défini comme une stratégie de travail la Campagne Zéro Expulsions, outil commun destiné à favoriser la convergence de différentes luttes, condition essentielle pour gagner la bataille. Notamment, le Système d'Alerte contre les Expulsions a été développé et pendant la période 2004 à 2012, c'est-à-dire en 8 ans, ce Système a enregistré 219 cas d'expulsions dans 12 pays d'Amérique latine, qui ont affecté à peu près 6 300 000 personnes ; pendant le même temps des Campagnes Zéro Expulsions affectant également 6 millions de personnes ont été menées à bien aux Etats-Unis, Afrique, Asie et Europe. Les causes les plus fréquentes de ce problème sont : l'insécurité de la tenure de la terre, les « catastrophes

naturelles », la construction de grands projets et la discrimination sociale, raciale et de genre.

Cette initiative a permis de déployer une large solidarité internationaliste. Et il est important de mentionner également comme une réussite de l'AIH avec d'autres réseaux internationaux, l'ouverture d'un espace sur ONU – Habitat : le Groupe Consultatif sur les Expulsions forcées, AGFE, intégrant des spécialistes de différents domaines et de tous les continents parmi lesquels plusieurs membres d'AIH.

Une des tâches de l'AGFE, mise en place pour 6 ans (2004 à 2010), a été de réaliser des missions sur le problème des expulsions forcées dans différents pays, comme la République Dominicaine, Argentine, Italie, Royaume Uni et Istanbul. Malgré les courageuses recommandations pour trouver des solutions positives pour les habitants menacés ou en situation d'expulsion, ONU – Habitat ne leur a pas donné de traduction politique et opérationnelle. En 2010, ONU – Habitat via sa directrice Anna Tibaijuka, a décidé de supprimer ce groupe, malgré la demande du Conseil Directeur de cette même institution. Il est clair qu'AGFE n'existe plus. Actuellement malheureusement il n'est pas possible de réaliser des missions sous l'autorité de ce Groupe des Nations Unies dont la présence sur les territoires avec les habitants menacés ou en situation d'expulsion a représenté un appui moral, émotionnel et politique pour la défense du droit au logement.

D'un autre côté, la Campagne Zéro Expulsions et le Système d'Alerte se sont positionnés sur le plan social et politique sur cinq axes stratégiques d'action:

- **Journées Mondiales Zéro expulsions**
- **Campagnes Zéro Expulsions qui sont l'objet du présent document**
- **Le Tribunal International des Expulsions, basé sur les instruments juridiques internationaux, devant un Jury qui se réunit à Genève.**
- Renforcer les alliances avec les différents acteurs sociaux et politiques pour impulser des **territoires libres** d'expulsion comme à Rome (Italie), Bobigny (France) et Caracas (Venezuela), parmi d'autres.
- **Lois contre les expulsions** comme en Argentine.
- **Conversion de la dette externe** en Fonds populaires pour le logement réalisée pour la première fois au Kenya, solution alternative pour renforcer la résistance aux expulsions.

Cependant les expulsions continuent et augmentent dans le monde, étant donné que cette problématique, comme nous l'avons écrit, a son origine dans des causes structurelles qui doivent être traitées à la racine. Pour cela, AIH fait un appel, dans le cadre des Objectifs du Millénaire, à ce que se développent avec la participation populaire, des politiques alternatives respectueuses des droits de l'homme, reconnaissant les habitants comme les acteurs de leur implantation et les constructeurs des villes et des communautés. Il est impératif de construire ensemble avec tous les acteurs impliqués, sociaux, gouvernementaux, académiques, culturels, politiques, un Pacte Social Urbain alternatif orienté vers la construction d'autres villes possibles pour bien habiter sur notre planète.

En ce sens, la Campagne Zéro Expulsions est la contribution propre de AIH qui travaille à la construction de la Voie Urbaine et Communautaire, stratégie de convergence pour un positionnement socio-politique des habitants de la ville et de la campagne avec une influence sur la construction d'une alternative pour l'épanouissement de quartiers, de communautés, de villages, de bourgs, de villes avec une vision juste, démocratique et durable et exerçant pleinement tous leurs droits.

III. TYPOLOGIE D'EXPULSIONS

Les expulsions résultant de conflits

La construction de cette typologie se base sur la notion de l'expulsion comme résultat de conflits : conflits pour des terrains urbains, pour des territoires ethniques, pour des terres rurales, liés à des guerres, pour le contrôle politique et/ou de la mafia, conflits causés par les mégaprojets de développement, par l'appropriation de territoires indigènes et paysans, par des catastrophes « naturelles », par des projets urbains ou de requalification urbaine, conflits avec les locataires.

Il est important d'avoir à l'esprit cette considération préalable afin d'avoir une vision claire et d'orienter les luttes de résistance face aux expulsions, car cela nous permettra d'identifier la ou les institutions et/ou entreprises directement responsables des expulsions.

Les conflits se produisent entre la population qui occupe la terre pour construire son logement, pour la cultiver, pour produire ses aliments, pour la consacrer; entre ceux qui ont construit les villes, les ont habitées et leurs ont donné vie et ceux qui veulent s'approprier ces mêmes terres essentiellement dans le but de maximiser leurs profits. Ces intérêts peuvent être locaux, nationaux ou internationaux (grandes entreprises transnationales, fonds de pension, fonds souverains, ressources des gouvernements centraux ou même mafias et intérêts illicites).

Ces conflits entre ceux qui vivent dans un endroit et construisent leur territoire et ceux qui poursuivent les spoliations renvoient à une même logique : l'accumulation de richesses et de biens matériels tangibles partout sur la planète, liée au besoin et à la logique des seconds de recycler leurs profits sous forme de biens concrets, et en particulier dans la terre et ses ressources. Ils savent très bien que miser sur la seule spéculation financière est risqué et non durable.

Une typologie possible

Les causes d'expulsions présentées dans ce document sont souvent interconnectées. Si elles peuvent être multiples, elles renvoient en général aux mêmes racines profondes:

- La recherche incessante de la part des entreprises de bénéfices financiers illimités dans une planète aux ressources limitées (terres agricoles de qualité, terrains urbains bien situés, mines, forêts, eau...).
- Les transformations urbaines mises en œuvre en violation des Droits Humains des habitant(e)s qui occupent leurs terres, souvent depuis des temps immémoriaux. Habitants qui dans leur grande majorité, ce sont ceux et celles qui ont transformé des terres inhospitalières en terrains cultivables et en villes ou villages.

Cette typologie, organisée en 12 catégories et donc large, reste cependant partielle et probablement incomplète, compte tenu de la multiplicité de cas de figure qui se présentent chaque jour. Le lecteur est invité à compléter cette typologie et à envoyer ses observations et ses commentaires à l'AIH, afin qu'ils soient intégrés dans la prochaine édition de ce Guide.

1. Grands événements internationaux et mégaprojets

- Grands événements de l'industrie du sport: Jeux olympiques, Coupe du monde de football, Jeux panaméricains ou Jeux du Commonwealth
- Conférences internationales : Exposition Universelle
- Grands événements de l'industrie des loisirs: Concours de "beauté féminine": (miss monde, miss univers, *beauty pageant*), *Concours européen de la chanson (Eurovision)*
- Compléter avec votre expérience...



Brésil, contre les expulsions pour la Coupe du Monde et les Jeux Olympiques (2012)

Ces événements de très brève durée servent de prétexte pour « moderniser » la ville et établir, pendant les préparatifs, une sorte d'état d'urgence au cours duquel les règles d'urbanisme et les droits fondamentaux, en particulier le droit à un logement adéquat, ne sont pas pris en considération. Les investissements internationaux et nationaux que drainent ces événements sont si puissants qu'ils conduisent à la destruction de quartiers entiers et à des expulsions massives.

2. Grands travaux urbains, pour promouvoir la ville globale: la consommation

- Malls et centres commerciaux
- Circuits de courses automobiles
- Stades
- Marinas
- Grands hôtels internationaux ou nationaux
- Terrains de Golf
- *Compléter avec votre expérience...*



Inde, Mumbai, Journée Mondiale de l'Habitat:
Manifestation, livraison Mémoire, et présentation
de la Task-Force unitaire Anti-Expulsions (Octobre 2011)

Il s'agit de travaux qui poussent à la consommation, comme par exemple les grands centres commerciaux ou la transformation de la ville en un lieu de consommation et de spectacle (stades de sport géants, circuits de courses, etc.). Ces travaux peuvent parfois apporter des améliorations pour la population, cependant nombre d'entre eux, qui requièrent de grandes étendues, ne bénéficient qu'à une minorité, comme par exemple les terrains de golf, les marinas, les resorts. Au contraire, ils représentent une menace d'expulsion pour un nombre important d'habitants. Ces travaux sont un vrai catalogue de construction pour les villes qui souhaitent se mondialiser.

3. Infrastructures et grands projets industriels: circulation et distribution de marchandises

- Autoroutes urbaines
- Ports: ports de marchandises (conteneurs), de tourisme, hélicopters, ports intermodaux
- Chemins de fer, réseaux métropolitains
- Aéroports
- Ponts
- Réseaux de services de base : eau, assainissement, électricité, etc.
- *Compléter avec votre expérience...*



Vers la Campagne Zéro Expulsions Istanbul
(Janvier 2012)

Pour créer les interconnexions de la ville moderne - l'aéroport avec le centre historique, ou le stade avec les hôtels ou même avec les quartiers populaires, mais aussi pour favoriser les flux de marchandises entre la campagne et la ville ou entre les villes - de grandes infrastructures de transport sont construites. Elles font irruption sur le territoire où la population vit et produit. Il est important de distinguer les transports publics, qui bénéficient à la majorité de la population, et les systèmes de transport liés à l'automobile qui ne profitent que peu aux réels créateurs de la ville et qui, en outre, consomment de l'espace et ont un impact écologique négatif.

4. Accaparement et spoliation des ressources non renouvelables et rares de la planète

- Mines de tout genre
- Forêts
- Réserves de la biosphère (eaux, sources, fleuves et alentours)
- Barrages pour la production d'énergie hydraulique
- *Compléter avec votre expérience...*

Face à l'épuisement des ressources non renouvelables de la planète, comme les minéraux, le bois et les ressources de la biosphère, une lutte féroce a lieu entre le capital et les peuples originaires qui occupent souvent ces territoires depuis des milliers d'années.

A nouveau, dans les zones dites de « développement » la population est dépossédée de son patrimoine naturel. Mais cela ne s'arrête pas là. En général, ce type de mégaprojets ont également pour finalité d'impulser et/ou faciliter d'autres grands projets industriels qui ne représentent pas non plus un bénéfice pour la population.

5. Accaparement et spoliation de terres agricoles

- Terres cultivées urbaines et périurbaines
- Terres rurales agricoles : en particulier le *land grabbing* (accaparement de terres)
- Terres communes, par exemple pâturages (biens communs)
- *Compléter avec votre expérience...*



Russie, Saint-Petersbourg, Stop aux accaparements des terres et des logements! (Avril 2012)

La crise alimentaire mondiale a jeté plus de deux milliards de personnes dans la famine et conduit des pays aux réserves financières élevées, comme la Chine ou certains pays producteurs de pétrole, à acquérir des terres dans des pays, en particulier les pays pauvres de l'Afrique, afin de produire industriellement leurs propres aliments. Des milliers d'hectares de terres sont ainsi enlevées à des petits agriculteurs, agriculteurs familiaux, bergers, nomades et peuples originaires.

Par ailleurs, l'expansion urbaine incontrôlée correspond pour des milliers d'habitants des villes, généralement les plus pauvres, la perte de quelques mètres carrés qu'ils cultivaient pour leur propre consommation ou comme source de revenus. Ces expulsions sont probablement les moins défendues aujourd'hui. Les luttes et les Campagnes Zéro Expulsions sont pour elles particulièrement nécessaires.

6. Catastrophes dites “naturelles” et expulsions post-catastrophes

- Relogement post tsunami
- Tremblements de terre
- Conséquences des changements climatiques
- Inondations à grande échelle
- Compléter avec votre expérience...



Haïti, les déplacés réclament des logements décents et permanents (Octobre 2010)

Les catastrophes dites «naturelles» comme les ouragans, les inondations, les tremblements de terre, représentent pour des millions de personnes la perte de proches, de leur habitation et dans de nombreux cas de tous leurs biens. De retour dans leurs quartiers ou leurs villages, nombre de ces familles ne retrouveront jamais le lieu où elles vivaient avant la catastrophe. C’est le cas de Haïti, où des milliers de familles de Port au Prince vivent aujourd’hui dans des campements avec d’hypothétiques perspectives de retourner dans

leurs quartiers. Même chose pour de nombreux pêcheurs au Sri Lanka, qui ont dû s’installer à l’intérieur des terres, abandonnant les plages à la spéculation immobilière, sous prétexte de protection environnementale. C’est également le cas de la Nouvelle Orléans, où l’ouragan Katrina a constitué une bonne excuse pour «nettoyer» la ville de ses pauvres et accélérer la destruction du patrimoine public de logements locatifs sociaux. Les campagnes contre ces expulsions, qui affectent ceux et celles déjà fragilisés et appauvris par les catastrophes, sont rares.

7. “Amélioration” des quartiers populaires et rénovation urbaine

- Amélioration des quartiers centraux et historiques
- Embellissement des villes
- Eradication des «favelas»
- « Gentrification »
- Compléter avec votre expérience...



Hongrie, Budapest, Campagne Zéro Expulsions (Avril 2011)

La majorité des opérations d’amélioration de quartiers centraux ou historiques, bien situés, s’accompagnent de processus d’expulsions, pour, par exemple, réduire les densités de population ou pour développer les systèmes de circulation internes, en ouvrant des rues, des avenues ou créant des stationnements. Très peu de ces quartiers «améliorés» le sont au bénéfice de la population déjà installée. En outre, peu de quartiers échappent au processus de *gentrification* : un quartier rénové est plus attractif pour les populations les plus riches et les coûts, en particulier des loyers, augmentent. Par conséquent, les habitants les plus pauvres, par exemple les personnes âgées isolées ou les jeunes, peuvent

difficilement s’y maintenir. La *gentrification* touche également les locataires, et plus particulièrement ceux qui n’ont pas de contrats formels. Il s’agit d’un autre type d’expulsion, par les forces du marché, mais qui affecte de la même manière des millions de personnes. Ces forces du marché sont souvent soutenues par les politiques urbaines officielles et par les Etats.

8. Expulsions locatives

- Expulsions de locataires sans contrats formels
- Expulsions pour impayés de loyers (par la voie judiciaire)
- Perte du logement durant les processus de requalification urbaine
- *Compléter avec votre expérience...*

Un des impacts de la crise financière globale est le chômage, et par conséquent le manque de productivité et de revenus de subsistance. De ce fait, les locataires se voient dans l'impossibilité de payer leur loyer et se retrouvent ainsi à la merci des bailleurs, qui peuvent procéder par voie légale à leur expulsion. S'agissant de situations individuelles, on ne peut évaluer leur importance, malgré l'apparition ces derniers mois d'expériences de défense face à cette problématique en Argentine, en Espagne, en Italie, entre autres.

9. Production spéculative de logement: le logement considéré comme un produit commercial et financier et non comme un droit

- Créances douteuses
- Escroqueries et vente de crédits immobiliers à haut risque
- Spéculation immobilière
- Absence, détournement ou arrêt des subventions pour le logement des plus démunis
- *Compléter avec votre expérience...*



Rochester, Cathy Lennon reprend sa maison après avoir été expulsée (Mai 2011)

Ces dernières années, la production privée et marchande a été favorisée par rapport à la production sociale de logements, de telle sorte que de grands ensembles d'habitation ont été construits sur des terrains qui n'avaient pas vocation à accueillir du logement, avec en général un accès difficile aux services de base, éloignés des centres et lieux de travail, générant des problèmes sociaux de voisinage, de violence et d'insécurité. Mais, étant plongé dans le marché immobilier et face à l'impossibilité pour les familles de s'acquitter de taux d'intérêts élevés, elles se retrouvent en situation de surendettement, et deviennent vulnérables aux expulsions, aux escroqueries, etc. .

Ces expulsions sont opérées de manière individuelle, mais touchent aussi un nombre très élevé de familles.

10. Double expulsion et relogement éloigné du lieu d'origine

- Relogement
- Indemnités insuffisantes
- *Compléter avec votre expérience...*



Turquie, Istanbul, Un patient âgé évicté et laissé dans les rues avec sa machine à oxygène

Après une expulsion, quel que soit le processus qui y a conduit, même si les familles parviennent à être relogées, il n'est pas rare qu'elles le soient dans un endroit éloigné de leur lieu d'origine, dans des ensembles d'habitation généralement dépourvus de services, ou simplement dans des parcelles où les services sont aussi souvent absents. Dans les deux cas, ces familles s'éloignent considérablement de leurs centres et/ou lieux de travail, ce qui peut causer la perte de leur emploi, sachant qu'elles sont tributaires des services de proximité (domestiques, vendeurs ambulants, etc.). En outre, les taxes et charges de service et d'entretien des ensembles d'habitation où sont relogées ces personnes à l'extérieur des villes, sont souvent

beaucoup élevées que ce que peuvent payer des ménages pauvres. Sans oublier l'arrêt de la scolarisation des enfants.

Par conséquent, ces familles préfèrent quitter les lieux de relogement pour pouvoir survivre, dans la majorité des cas dans des conditions beaucoup plus précaires qu'au moment du relogement. Il s'agit d'une forme d'expulsion différente, qui se rapproche de la catégorie « expulsions par les forces du marché ».



Zero Expulsions aux Palestiniens, Maintenant! (2009)

11. Conflits violents et déplacements de population

- Conflits ethniques
- Guerres
- Conflits politiques conduisant à des déplacements de populations
- *Compléter avec votre expérience...*

Ce sont probablement les cas les plus dramatiques en termes d'échelle et de privation des droits. On peut citer l'exemple paradigmatique des politiques d'expulsions et de démolitions menées par Israël contre le peuple palestinien, en complète violation des lois internationales.

12. Nettoyage ethnique et culturel

- Expulsions de populations Roms et/ou Gitanes
- Expulsions de minorités ethniques dans certaines villes

Cette catégorie que nous qualifierons de « nettoyage ethnique », correspond aux *Roms et/ou gitans*, mais aussi à des minorités urbaines, des groupes ethniques comme les Kurdes dans les quartiers historiques d'Istanbul, les Dalit en Inde, les migrants dans certains quartiers des pays développés.

Cette catégorie est la plus détestable car elle développe la haine envers toute personne ou groupe « autres » au nom d'une supposée « pureté » des populations de souche. Elle crée des obstacles aux transformations de la ville fondées sur la solidarité, et alimente les conflits entre les victimes de la crise au lieu de s'attaquer aux causes structurelles.

Dans la troisième partie du Guide, sont exposés brièvement six cas de Campagnes Zéro Expulsions, qui ont des origines différentes et illustrent quelques une des causes présentées dans cette typologie.

Quel est le type d'expulsion qui affecte votre communauté? S'il s'agit d'une autre typologie, laquelle?



Stop aux démolitions et à la corruption
à la Nouvelle Orléans! (2008)

Tableau: Typologie des cas d'expulsion décrits dans ce Guide

| TYPOLOGIE EXPULSIONS / CAS | Argentine | Mexique | Russie | Italie | Royaume Uni | Kenya |
|---|-----------|---------|--------|--------|-------------|-------|
| Grands événements internationaux et mégaprojets | | | | | | |
| Grands travaux urbains, pour promouvoir la ville globale : la consommation | | | | | | |
| Infrastructures et grands projets industriels : circulation et distribution de marchandises | | | | | | |
| Accaparement et spoliation des ressources non renouvelables et rares de la planète | | | | | | |
| Accaparement et spoliation de terres agricoles | | | | | | |
| Catastrophes dites « naturelles » et expulsions post-catastrophes | | | | | | |
| « Amélioration » des quartiers populaires et rénovation urbaine | | | | | | |
| Expulsions locatives | | | | | | |
| Production spéculative de logement : le logement considéré comme un produit commercial et financier et non comme un droit | | | | | | |
| Double expulsion et relogement éloigné du lieu d'origine | | | | | | |
| Conflits violents et déplacements de population | | | | | | |
| Nettoyage ethnique et/ou culturel | | | | | | |

IV. GUIDE POPULAIRE ZERO EXPULSIONS ET POUR LA DEFENSE DU TERRITOIRE

Un Guide fait pour et par les leaders de quartiers pour empêcher les expulsions massives dans le monde



Ce Guide, élaboré à partir des enseignements de la pratique des membres de l'AIH et d'autres organisations et réseaux, décrit le processus politique et organisationnel pour empêcher les expulsions massives, ainsi que les différentes manières possibles de défendre la communauté et les personnes.

Nous l'avons rédigé pour les leaders de quartiers, régionaux et/ou nationaux, qui veulent concevoir leurs luttes comme une stratégie d'actions locales et réussissent à établir des relations politiques au niveau local, national et international avec divers acteurs, contribuant ainsi à empêcher les expulsions massives dans le monde.

Le Guide a un fil directeur très précis, dans l'objectif de faire en sorte que, dans les territoires menacés par des expulsions forcées, les leaderships politiques s'assument, se construisent et se renforcent, pour favoriser le renforcement des mouvements sociaux dans les communautés, les villes et les villages. Dans ce sens, ce Guide a vocation, en lien avec la Campagne Zéro Expulsions impulsée par l'AIH depuis 2004, à devenir un outil commun pour consolider la stratégie et l'influence politique de la Voie Urbaine et Communautaire.

DEFINIR LA STRATEGIE DE DEFENSE: ALERTES ET SOLIDARITES POUR EVITER LES EXPULSIONS MASSIVES!

Dans la défense du territoire et la lutte contre les expulsions, l'efficacité dépendra de la clarté dans la définition d'une stratégie unitaire et solidaire. L'expérience documentée par les diverses luttes montre l'importance de deux domaines clés: l'organisation communautaire et territoriale et l'articulation des alliances locales, nationales et internationales, essentiels pour des actions différents qui renforcent les mouvements de résistance contre les expulsions et pour la défense du territoire. Entre autre, la mobilisation socio-politique, avec un large éventail d'expressions, l'appropriation des outils juridiques et de plaidoyer pour avoir une incidence dans les politiques publiques.

Voici quelques recommandations tirées de la systématisation de cas enregistrés par le Système d'Alerte International AIH, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises. Ce n'est pas une recette à appliquer tout simplement, car les organisations et les mouvements menacés d'expulsion doivent définir leur propre chemin en fonction du contexte dans lequel ils sont plongés.

Une expulsion s'annonce toujours! Mieux vaut prévenir que regretter

La première leçon est précise, il est utile de considérer le risque d'expulsion comme un mal réel, plus on attend pour prendre des mesures pour l'arrêter, plus il peut se propager et causer de dommages. Il faut faire face aux menaces d'expulsion massive dès que possible pour éviter qu'elles ne se concrétisent. Il est plus facile de prévenir l'attaque des autorités et des entreprises AVANT que l'expulsion ne soit mise à exécution. Dans la majorité des pays du monde il existe un dicton qui l'exprime de façon plus concise : «mieux vaut prévenir que se lamenter».

Ce préalable est important pour tout type d'expulsion, qu'il s'agisse de la construction de mégaprojets, de l'embellissement des villes, de spéculation ; par exemple, nous devons même considérer aussi comme expulsion massive, la dépossession de logements qui individuellement et par défaut de paiement du loyer ou du prêt et à cause de la crise financière mondiale, a lieu dans de nombreuses villes du monde. Par exemple aux États-Unis, au Mexique, en Argentine, en Espagne, en Italie⁵.

Pour vérifier si les différents acteurs du capital ont l'intention de demander l'expulsion par la voie judiciaire ou extrajudiciaire, cherchez des articles dans les journaux locaux ou régionaux et soyez attentif aux rumeurs, ne rejetez pas les versions que vous entendez chez votre coiffeur, au bar, à l'église, au stade de foot, à l'école ou dans d'autres lieux de réunion. Vous pouvez voir arriver en voiture des inconnus qui viennent reconnaître le terrain, des juristes avec leur mallette de travail, des experts et des topographes avec leur équipe technique qui commencent à investir la zone. C'est à ce moment-là que vous devriez commencer à chercher des informations.

Les personnes qui vivent dans des zones à risque de « catastrophes » naturelles doivent être particulièrement attentives à cette recommandation.

La crise climatique que nous vivons oblige à pousser à l'extrême les précautions, la nature prévient avec pas mal d'avance : une forte pluie, un froid intense, les ouragans, l'odeur de gaz butane ou d'essence, les craquements du sol, sont les signes manifestes du code d'alerte qui annoncent l'ampleur de la catastrophe.

Cependant ni les gouvernements, ni la société ne se sont organisés pour promouvoir des programmes de prévention des catastrophes, au contraire l'action est centrée sur la situation d'urgence et très rarement sur l'apport de solutions face aux impacts ; on enregistre même des obstacles à l'organisation et à la participation active des personnes affectées et la négligence des autorités à agir sur l'apport de solutions quand c'est la priorité des intérêts du capital pour ne pas agir en conséquence qui prévaut. C'est ce qu'on a observé dans le cas des victimes des ouragans Katrina et Rita à la Nouvelle Orléans, qui quand elles ont voulu retourner dans leur logement, dont une grande partie avaient été à peine touchés, se sont heurtés au harcèlement policier, aux gardes armés et dans quelques cas aux clôtures de barbelés récemment installées, actions promues par le gouvernement avec la claire intention de favoriser la spéculation immobilière.

⁵ Dans ce pays, par exemple, sont enregistrés 250.000 expulsions, dont 90% dues à l'impossibilité de payer le loyer (Source: Unione Inquilini, élaboration données du Ministère de l'Intérieur, 2013).

L'ORGANISATION TERRITORIALE ET COMMUNAUTAIRE



Marche pour un Cambodge libre des expulsions et des accaparement de terres (octobre 2012)

Il sera essentiel de créer les noyaux organisationnels qui vont impulser la défense et la résistance contre les expulsions dans vos communautés. Ils devront s'appropriier et être capables de porter une vision intégrée locale-globale de la problématique spécifique à laquelle ils sont confrontés. Il est important de se rappeler que derrière une expulsion, quelle qu'en soit la cause, on retrouvera invariablement les intérêts du capital pour spolier les peuples de leur patrimoine résidentiel, territorial, culturel, environnemental, entre autres. Il est également fondamental de comprendre que cette problématique s'est aujourd'hui généralisée dans le monde entier et qu'il y aura donc d'autres expériences similaires

avec lesquelles partager et unir les efforts pour la résistance.

D'un autre côté, les actions mises en œuvre peuvent et doivent engendrer un processus plus profond d'organisation de base et communautaire, permettant de porter l'action politique pour la résistance et la défense en considérant plusieurs dimensions : l'action juridique, la mobilisation, la négociation, le lobbying, la construction d'alliances à différents niveaux, local, régional, national et international.

L'expérience des leaders qui ont été confrontés à des expulsions montre que la durée et l'issue de la lutte sont en grande partie déterminées par trois facteurs : le premier dépend de la rapidité de mobilisation de la communauté face à la menace d'expulsion, le second de l'organisation, de la force et de la capacité de résistance, et enfin le troisième de la stratégie solidaire de la communauté. Il s'agit de comprendre qu'il faut se préparer de façon très organisée, pour créer des processus élargis avec des tactiques ludiques, innovantes et combatives.

L'existence d'une organisation locale est indispensable pour éviter les expulsions. Il sera donc nécessaire de pousser à sa création, si elle n'existe pas encore. Parfois on commence par une ou deux personnes préoccupées par le bien-être des communautés ou l'environnement et on construit à partir de ça. Ensuite on convoque à une réunion plus large qui devient une assemblée pour préparer la résistance. Il faut que la communauté s'auto-organise pour la défense de son territoire et de son patrimoine, et il faut faire en sorte que les conditions pour que la dite organisation se consolide et se transforme en espace permanent d'actions pour promouvoir l'autonomie des communautés. C'est aussi de cette manière que se consolidera la stratégie de la Voie Urbaine et Communautaire.

Deux des éléments associés à l'organisation communautaire sont la participation organisée de la communauté, où l'on se doit de valoriser et respecter le rôle que jouent les femmes qui sont la colonne vertébrale, les yeux et le cerveau du terreau de l'organisation et son territoire. Connaître le territoire implique de poser la première pierre pour se l'approprier, le ressentir comme son patrimoine et l'assumer comme un droit, un bien commun inaliénable.

Les communautés organisées pour éviter les expulsions massives savent que le territoire est la terre mère qui abrite les rêves pour créer la beauté et le pain, en raison de cette considération historique elles savent que résister c'est créer, résister c'est s'émanciper et c'est défendre la vie pour qu'elle fleurisse en totale harmonie avec la nature.

Planifier les actions, planifier, planifier

Pour commencer, il est conseillé d'analyser les moyens de rassembler au mieux les énergies, en ayant à l'esprit que la solidarité est l'arme la plus puissante pour avoir un impact plus fort et maximiser les chances d'enrayer l'expulsion.

Afin d'affronter l'expulsion, il vous faut créer un noyau d'organisation constitué par des personnes de confiance disposées à travailler collectivement et à apporter leurs connaissances et leurs savoirs.

Puis vous définirez avec elles un plan de travail. Cette phase constitue le germe de l'organisation de base.

Parmi les aspects à considérer pour la consolidation de ce noyau d'organisation : revaloriser notre dimension humaine en promouvant la confiance, la fraternité et en partageant les activités quotidiennes ; se réunir périodiquement dans des lieux sûrs pour coordonner les activités ; favoriser l'échange d'opinions ; s'approprier la culture politique basée sur le principe de la prise de décision collective et l'organisation en comités ou en commissions qui valorisent les compétences et les capacités des membres du noyau d'organisation.

L'apprentissage de la planification est le produit de la pratique sociale des organisations qui ont enrayeré des expulsions massives dans leurs pays respectifs.

Ce Guide recommande de prendre en considération plusieurs axes : la consolidation de l'organisation communautaire ; la résistance ; l'appropriation des instruments juridiques ; le lancement de Campagnes locales-globales Zéro Expulsions en lien avec d'autres organisations et mouvements sociaux ; et l'influence sur les politiques publiques.

Les plans écrits permettent de valoriser les réussites et de définir les priorités au fur et à mesure que la résistance s'organise. Les notes sont la mémoire collective du processus et renforcent l'organisation sociale. Cependant, il est également important d'être souple et capable d'adapter rapidement son plan à des situations nouvelles et à de nouveaux apports. Pour cela, il sera important d'apprendre à faire une analyse de la conjoncture de manière collective et participative.

Sauvez la connaissance de votre territoire

Cela veut dire connaître le territoire spécifique menacé d'expulsion, la vision cosmique dans son aspect culturel de la société qui l'habite, le contexte écologique, la tradition de lutte, les services municipaux du quartier, les activités économiques, religieuses et politiques de ses habitants. Si c'est possible, essayez d'obtenir une copie des plans gouvernementaux qui montrent le territoire du quartier ou de la communauté : le territoire donne l'identité culturelle et permet son enracinement.

La connaissance du territoire est vitale pour être en alerte face aux possibles expulsions, cela implique de mettre en mouvement l'expérience accumulée : les expériences de la vie politique au quotidien, avec un regard droit, soupçonneux, prévoyant, étonné, capable d'assumer la responsabilité pour l'autre. C'est seulement de cette façon, en état d'alerte, que nous réussissons à comprendre que la menace d'expulsion ne survient pas en un instant, que c'est un processus au cours duquel apparaissent toujours les rumeurs qui l'annoncent par avance et qui méritent toute votre attention pour évaluer les dimensions du conflit et commencer à tisser la résistance pour l'éviter.

Connaître le territoire renforce notre puissance à résister, à s'émanciper, à dire non, à dire ça suffit, et de plus cela nous permet de nourrir les coalitions de mécontentement, la compréhension des différents et de consolider la sphère collective des acteurs de la digne colère. D'un autre côté cela permet d'intégrer les leaders de la communauté, qu'ils soient jeunes, étudiants, sportifs, commerçants, chefs religieux, maîtresses de maison, filles et garçons.

Informez la communauté, préparez, organisez, mobilisez

L'information est vitale pour organiser la résistance. En annexe 1, on recommande quelques lectures qui seront utiles, et où vous pouvez vous les procurer. Ce travail doit être continu et permanent, chaque fois que vous recueillez une information fiable sur les objectifs des entreprises pour s'approprier le patrimoine naturel, familial et social de nos communautés, il faut la diffuser au moyen de photographies, prospectus, tracts, livres, vidéos et livrets, qui seront élaborés dans un langage simple et précis par les membres de l'organisation de base. Ce travail d'information doit pouvoir convaincre les habitants concernés et d'autres acteurs sociaux de la nécessité de s'organiser et de se mobiliser contre l'expulsion. Tout ceci aide à créer une « masse critique » dans l'opinion publique contre l'expulsion et en faveur de la préservation du patrimoine familial et de l'intégrité du territoire.

Connaissez votre ennemi

Dans la pratique il est obligatoire d'identifier clairement les acteurs du capital qui prétendent procéder à cette expulsion.

Cherchez de l'information détaillée sur l'entreprise immobilière, la banque, le propriétaire ou toute autre organisme qui est en train de planifier les expulsions. Qui sont-ils ? Quel est leur pays d'origine ? Que planifient-ils ? Quels sont leurs principaux actionnaires ? Quels sont leurs antécédents ? Qui sont leurs avocats ? Qui sont leurs alliés ? Cherchez l'histoire de leurs pratiques récurrentes, corrompues, violentes et souvenez-vous que, dans le système mondial, ces organismes, sont tous connectés et qu'ils peuvent être cotés en bourse. L'information détaillée sur les organismes qui menacent d'expulsion et leur principaux actionnaires est importante pour les étapes suivantes de la résistance. Utilisez les moyens électroniques pour faire des recherches sur les détails. Cette information a été utile par exemple, dans la résistance contre l'installation de la mine à ciel ouvert de Caballo Blanco dans l'état de Veracruz au Mexique, puisqu'elle appartient à l'entreprise canadienne Gold-Group qui a des filiales dans différentes parties du monde.

Dans quelques pays on a institutionnalisé le Droit à l'information, c'est pourquoi il est utile de connaître les mécanismes pour accéder à celle-ci et il est important d'utiliser cet outil pour connaître objectivement la situation du projet qui est à l'origine des expulsions.

Partagez cette information avec des groupes, des organisations, des communautés et des gouvernements locaux. Une fois que tout le monde est alerté, il faut organiser la résistance. Vous serez surpris par la quantité de recours valides qui vous entourent : étudiants, maîtresses de maisons conscientes, jeunes qui forment la base du quartier, fonctionnaires du gouvernement, retraités, avocats connaisseurs du territoire, experts en communication et graphisme, journalistes, curés, entre autres. Mais vous serez aussi surpris par la multitude d'idées de mobilisation pour la défense du territoire qui émanent de ces acteurs sociaux : la défense juridique, les marches, blocages, foires et marchés, campagnes médiatiques, alliances, entre autres.

Grâce à toutes ces ressources on préparera la résistance, les collectifs de digne colère dans leur communauté.

LA CONSTRUCTION DES ALLIANCES

Construisez de larges alliances sur le territoire local

La construction de la résistance locale forte, intégrée de façon plurielle et diverse par tous les acteurs qui agissent au-delà du territoire menacé d'expulsion est la clé pour obtenir le succès. Informez de façon permanente et opportune et coordonnez les actions avec les organisations sociales, de droits de l'homme, religieuses, environnementales, les universités, les écoles, les partis politiques, les enseignants, les chercheurs universitaires, les journalistes, les radios communautaires et les gouvernements locaux, régionaux et nationaux et les ONGs. Informez l'Eglise locale ou les leaders religieux sur les expulsions massives et leur impact sur les familles et les communautés. Le soutien ou l'implication des

leaders religieux ou même de l'église elle-même peut faire la différence dans la lutte, comme le démontre la Campagne Vive Nairobi Vive ! qui a réussi à arrêter l'expulsion d'environ 300 mille personnes menacées du fait des investissements pour des infrastructures, et dans laquelle l'Eglise catholique engagée a joué un rôle remarquable.

Il est recommandé d'obtenir le soutien des leaders des partis politiques locaux et restez en alerte face aux partis politiques qui voudraient utiliser votre lutte à leurs propres fins partisans. Il est évident qu'il est pertinent de « politiser » la lutte contre les expulsions massives. Politiser veut dire faire de la politique avec les citoyens pour montrer ce qui est pernicieux dans les expulsions et les convaincre de soutenir les luttes justes pour la défense du territoire.

Plus le réseau d'alliances sera large, plus vous aurez créé de conditions pour la mobilisation et par conséquent le rapport de forces penchera en faveur des communautés qui luttent contre les entreprises pour éviter les expulsions massives. Cette résistance peut s'intégrer dans un pacte solidaire entre les différents acteurs sociaux pour éviter les expulsions. La concrétisation de cette initiative de l'AIH est manifeste dans les différents décrets qui constituent, de fait, « des territoires libres d'expulsion » créés à Rome (Italie), par une cinquantaine de municipalités de France, comme Bobigny et Caracas (Venezuela) entre autres.

Un mécanisme pour favoriser les alliances est de participer et de promouvoir des échanges avec d'autres communautés, quartiers ou sites qui ont résisté avec succès aux expulsions massives. Cela renforce la capacité de lutte des leaders locaux, leur donne plus de pouvoir et nourrit les processus d'organisation in situ et avec les acteurs qui dialoguent en se regardant en face.

Menez une Campagne Zéro Expulsion locale-globale pour vous défendre



**Nairobi, Kenya, planifiant la
Campagne Zéro Expulsions (Septembre 2011)**

Une action qui renforcera les liens de solidarité est de participer au Système d'Alerte de la Campagne Zéro Expulsion. Il est fondamental d'enregistrer le cas d'expulsion sur la page www.habitants.org, avec les détails, les liens et les annexes nécessaires. De cette façon l'information circulera au niveau local et international, ce qui permettra de connaître les menaces, les responsables et les propositions, et favorisera l'échange d'expériences et la construction de la solidarité locale-globale, qui peuvent finir par se traduire en Campagne Zéro Expulsion spécifiques, en dénonciations et appels à

la solidarité et mobilisation internationale. Nous mettons, en particulier, l'accent sur les Journées Mondiales Zéro Expulsions qui se déroulent en octobre de chaque année dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Habitat.

L'analyse de la Campagne Zéro Expulsion de l'AIH prouve que la médiatisation des expulsions a un impact fort. Dans la plupart des cas on remarque qu'en plus des réactions de solidarité qu'elle provoque, cette diffusion permet aussi de toucher et de faire pression sur les politiques, les fonctionnaires, les autorités, les développeurs urbains, les cabinets d'avocats et autres acteurs influents, et génère une opinion médiatique, de nouvelles alliances, des propositions diverses et des alternatives pour apporter des solutions.

L'AIH a franchi une étape importante avec la création du Système d'Alerte de la Campagne Zéro Expulsion, grâce auquel il est possible de recenser et faire connaître les cas d'expulsions au niveau mondial. Nous proposons maintenant de compléter cette action par

des opérations médiatiques locales utilisant des outils divers. C'est en ce sens que nous parlons de Campagne Zéro Expulsion locale-globale.

Quelques exemples d'actions pouvant être intégrées à ces Campagnes:

- Organiser la mobilisation populaire à travers des marches, l'occupation d'administrations, des meetings, entre autres.
- Le lobbying et la négociation.
- Organiser des conférences-débats dans les zones touchées pour rendre compte de la situation de manière concrète et créer une cohésion et une unité entre les personnes affectées, distribuer des bulletins d'information, des flyers, posters, etc..
- Organiser des festivals contestataires artistiques et culturels, en faisant appel à la solidarité de compagnies de danse, de théâtre, de groupes de musique, etc., en utilisant l'art comme une arme de communication et de rassemblement, et en donnant ainsi une dimensions ludique à la lutte.
- Faire appel aux médias locaux, en envoyant des communiqués de presse aux journaux locaux, en se rendant dans les radios communautaires et/ou locales pour diffuser l'information.
- Encourager la résistance et maintenir la population informée via des hauts-parleurs et des mégaphones à installer dans la communauté.
- Faire des photos, produire des supports graphiques (tee-shirts, autocollants, banderoles, etc.) qui serviront de matériel publicitaire et d'information qui pourra être distribué dans la rue et/ou sur le réseau.
- Produire du matériel audiovisuel, comme des enregistrements audio ou vidéo, réalisés par les personnes impliquées après une petite formation de base.
- Les moyens techniques peuvent être prêtés par des organisations de création audiovisuelle engagées, des collectifs solidaires, des étudiants et autres. Au niveau international, l'organisation Witness peut vous soutenir: www.witness.org.
- Organiser des festivals de ciné en plein air dans votre communauté ou dans les espaces publics des villes avec des documentaires contestataires, les vidéos tournées dans votre communauté ou des films à thématique sociale.
- Organiser des forums publics, des tribunes populaires qui aident à donner de la visibilité et à créer des courants d'opinion favorables à la résistance.
- Toutes les fois que c'est possible informez et demandez le soutien d'une ou de plusieurs personnalités publiques de votre communauté, région ou pays pour qu'elles appuient votre cause et créent une opinion publique favorable.

Si vous disposez d'un accès à internet, mettez-le à profit ! Les réseaux sociaux et autres outils de communication offerts par le web donnent accès à une information utile, en temps réel, interactive qui permet de nouer des alliances, d'obtenir un soutien et une solidarité accrue et d'élargir les réseaux d'action en se connectant avec d'autres types d'organisations amies aux niveaux national et international. Cela vous donnera une plus grande cohésion, gage d'une résistance sociale contre l'injustice des expulsions mieux informée, formée et solide.

Il est donc nécessaire d'élaborer des propositions prenant en compte ce nouveau canal de diffusion, par exemple:

- Renseigner votre cas sur la page web "Campagne Zéro Expulsion" de l'AIH en renseignant bien toutes les parties et en suivant les liens vers les pages d'aide en ligne, afin de recueillir des signatures et d'être en mesure de les présenter aux autorités compétentes comme moyen de pression.
- Ensuite, créer un lien et proposer votre participation aux Journées Mondiales Zéro Expulsions.

- La création d'un quinzomadaire ou d'un mensuel en ligne, une radio locale diffusant sur le réseau.
- Créer un blog, un profil ou une page facebook, twitter, poster des contenus sur youtube.
- Créer un compte skype pour communiquer facilement et en temps réel avec d'autres mouvements sociaux.
- Passer par la Newsletter de l'AIH qui peut faire connaître votre cas à plus de 150 000 lecteurs dans plus de 100 pays et dans différentes langues: espagnol, français, anglais, portugais, italien et russe. Cela renforcera la Campagne Zéro Expulsions dans deux directions: la diffusion des différentes expériences nous permet de rester au courant des expulsions et de leur évolution mais aussi d'apprendre des succès et des échecs des uns et des autres.
- Se connecter aux réseaux liés à la défense du droit au logement.
- Utiliser les pages en ligne des festivals à thématique sociale pour communiquer sur votre cas à plus grande échelle, par exemple <http://www.cultureunplugged.com/> ou autres.
- Créer une pétition en ligne en soutien à votre cause sur les pages dédiées de www.habitants.org et d'autres pages internationales telles que <http://actuable.es/>, <http://www.avaaz.org/es/>, <http://www.change.org>, <http://www.amnesty.org/es> ou autres.
- Installer des caméras vidéos pour retransmettre en direct sur internet les événements de votre Campagne, de façon à ce que les autres personnes et les organisations soient tenues au courant de ce qui se passe et puissent organiser immédiatement des réactions de solidarité par mail, téléphone, entre autres.

PESEZ SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRE LES EXPULSIONS

Il est fondamental de capitaliser toute l'expérience organisationnelle et de résistance acquise contre les expulsions car même si votre mouvement remporte une victoire quelque part, les expulsions continueront ailleurs dans votre région, votre pays et dans le monde.

C'est pourquoi il faut s'efforcer de peser sur les politiques publiques qui favorisent le droit à un logement décent et pour zéro expulsions à tous les niveaux, local, national et international. Et cela ne pourra se concrétiser qu'en agissant de manière organisée et unitaire avec les autres organisations et réseaux et en formant des alliances avec les différents acteurs sociaux et politiques convaincus de la nécessité de soutenir les classes populaires. Il est nécessaire de s'impliquer dans la formulation des politiques, lois, normes, programmes locaux, nationaux et internationaux promouvant des alternatives aux expulsions et des mesures les interdisant.

Il est encourageant de savoir qu'il existe des expériences prouvant que c'est possible. L'AIH par exemple a obtenu des avancées importantes en amenant différentes autorités locales à s'engager à déclarer des territoires libres d'expulsion; c'est le cas de Rome en Italie, de 50 villes en France, dont Bobigny, et de Caracas, au Vénézuéla. Lors du Forum Social Mondial de 2011 au Sénégal, le Forum des Autorités Locales a signé un engagement à impulser cette initiative et l'a annoncé lors de l'Assemblée Mondiale des Habitants. Un engagement qui a aussi été marqué par la recommandation de créer un Groupe consultatif multi-acteurs pour prévenir les expulsions, émise lors du sommet Africité (Dakar 2012) organisé par les autorités locales d'Afrique de CGLUA. En Argentine, le Mouvement de Défense du Logement Familial, MODEFIVA, a obtenu, grâce à de fortes mobilisations, la reconnaissance de l'initiative populaire de la Loi No. 8424 qui bénéficie à plus d'un million de familles victimes du "corralito" qui sont sur le point de perdre leur logement pour défaut de paiement d'hypothèques. A Mexico, diverses organisations non gouvernementales et le mouvement urbain populaire ont signé avec le chef de gouvernement du district fédéral la Charte pour le Droit à la Ville.

Parallèlement à la Campagne Zéro Expulsions, l'AIH se propose de construire, de manière participative avec d'autres mouvements sociaux, une politique de la terre et du logement capable de répondre aux besoins de la majorité, sur des bases différentes de celles établies par le capital immobilier, qui soit viable et qui s'impose comme cadre de négociation aux Etats et à la communauté internationale pour la reconquête de la souveraineté territoriale et de l'égalité dans les relations inter-étatiques ainsi qu'entre les Etats et les citoyens. Ce sont, entre autres exemples, des actions qui peuvent peser sur les politiques publiques.

Nous devons aiguïser notre regard et mettre à jour les causes des expulsions et des violations du droit à un logement décent pour mieux percevoir quels axes thématiques nous permettront de peser sur les politiques à l'oeuvre. Dans cette tâche il est important de revendiquer la participation sociale et les mécanismes qui la favorisent; l'attribution de ressources fiscales au niveau budgétaire; l'application d'une perspective de genre dans les politiques publiques pour éliminer les formes de discrimination et de violence contre les femmes; entre autres éléments. Quelques axes thématiques possibles:

- La planification urbaine, les plans de développement régional, entre autres.
- Les politiques d'accès au financement pour la terre et le logement. Fonds Populaires pour la Terre et le Logement.
- Réglementation des loyers.
- Accès au crédit pour garantir le logement aux femmes.
- Régularisation des occupations du sol individuelles et collectives.
- Droit aux titres de propriété individuelle et collective pour les femmes.
- Politiques de promotion et d'aide à la création de coopératives de logement autogérées.
- Programmes de prévention des catastrophes, de restauration et de relogement des victimes.
- Campagnes nationales pour la défense du droit à un logement décent.
- Formation sur les droits à un logement décent.

S'APPROPRIER LES INSTRUMENTS JURIDIQUES NECESSAIRES POUR FAIRE FACE AUX EXPULSIONS

Le système capitaliste néolibéral nous place actuellement face à une déformation des systèmes juridiques nationaux où les uniques intérêts protégés sont ceux du pouvoir économique. La complexité du droit national et international prend de l'ampleur et est intentionnellement voulue par les pouvoirs législatif et exécutif des différents pays, et surtout par les grandes entreprises lobbyistes qui représentent les intérêts du capitalisme pour réduire dans les faits les droits acquis par les peuples au cours de leur histoire.

Bien que les outils destinés à la lutte juridique soient nombreux, comme nous l'avons expliqué, c'est la défense des intérêts du grand capital et la corruption des appareils gouvernementaux qui nuisent le plus souvent à leur efficacité. Les luttes passées et actuelles qui permirent de vaincre le capital et d'éviter les expulsions accompagnèrent toujours leur lutte juridique d'une solide organisation et résistance sociale : il est donc impératif que la résistance aux expulsions envisage la voie juridique et la mobilisation de manière commune et articulée.

Il est recommandé que chaque lutte contre les expulsions domine les instruments juridiques et voies légales disponibles dans son pays. Les mouvements de résistance ne peuvent à cet égard uniquement déléguer aux avocats la responsabilité de la défense juridique ; nous insistons sur le fait qu'ils doivent s'approprier ces processus, les faire leurs, les appliquer selon une stratégie politique et de mobilisation.

Cela oblige les leaders sociaux à gérer la législation de leur pays et à bien connaître les instruments juridiques internationaux de défense des droits de l'Homme.

Le Tribunal International des Expulsions: une arme pour le Droit au logement

Dans cette perspective, un Tribunal International des Expulsions a été créé, comme un outil commun au service des organisations d'habitants et de tous les sujets défendant le droit au logement, qui vise à présenter des cas de violation du droit au logement ayant lieu à travers le monde.

Organisé pour la première fois en 2011, il s'agit d'un Tribunal d'opinion qui s'appuie sur le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels et sur tous les instruments de droit international visant à faire respecter le droit à la sécurité du logement et du foncier. Pour ce faire, le Tribunal des Expulsions diffuse chaque année un appel international pour identifier les cas d'expulsions pour la session qui se déroule à Genève à l'occasion du lancement des Journées Mondiales Zéro Expulsion d'octobre, devant un Jury, constitué de représentants de la société civile, d'organismes internationaux et d'universitaires, engagés pour la défense et le respect du droit au logement.

Le but est de renforcer la reconnaissance, les propositions et les luttes contre les violations du droit au logement et à la terre au niveau local, national et international. Il vise aussi à mettre en lumière les menaces et les violences de toutes sortes exercées contre les défenseurs de ces droits.

Le Jury évaluera ces situations et préparera des recommandations qui seront remises aux pays et autorités concernés. Un suivi sera effectué auprès des organismes nationales et internationales compétents. Au-delà de ces recommandations, les témoignages rapportés par les acteurs de la société civile des pays concernés auront vocation à susciter le débat et à tisser des liens de solidarité.

Ateliers d'échange d'expériences et de formation juridique



Sénégal, Dakar, Atelier lors de l'Assemblée Mondiale des Habitants (Février 2011)

La forme la plus fréquemment adoptée par les mouvements sociaux pour se doter des éléments de défense juridique et d'apprentissage passe par les échanges avec d'autres organisations et réseaux plus expérimentés et ayant déjà mis au point plusieurs stratégies juridiques pour empêcher les expulsions.

Il ne faut pas oublier que, comme la conduite des autorités et du capital en cas d'expulsions suit souvent le même modèle, il est fort probable de retrouver un cas similaire offrant un exemple de lutte et de stratégie à suivre. En reprenant les expériences d'autres communautés, il sera fondamental d'analyser le contexte propre à la situation et de renforcer la stratégie juridique en question si nécessaire.

Afin d'assurer la réussite d'une lutte juridique, nous répétons qu'il est indispensable que les communautés ou groupes touchés par les expulsions connaissent leurs droits et les obligations de l'Etat en matière de logement et, d'une manière générale, de protection de leur population contre les violations faites aux droits de l'Homme.

En connaissant leurs droits fondamentaux et d'acquérir les stratégies de lutte juridique en échange d'expérience avec d'autres luttes, les acteurs sociaux réhausseront les barrières contre les pratiques d'expulsions. Si la réussite des luttes dépendra de plusieurs facteurs fluctuant d'un contexte à l'autre, deux variables doivent être prises en compte : une forte organisation et résistance sociale appuyée par des arguments juridiques solides.

Conseils juridiques

L'une des faiblesses des mouvements sociaux tient en général au manque de conseils juridiques fiables. Face à cette situation, plusieurs stratégies ont été conçues pour y accéder, de la formation d'avocats propres faisant appel à de jeunes universitaires qui s'associent à leurs organisations et s'intègrent à leurs luttes ; la collaboration avec des Cliniques Juridiques Universitaires, qui existent dans différentes universités d'Amérique latine et d'autres continents, et dont l'objectif fondamental est de faire acquérir aux étudiants en droit une expérience de la manipulation procédurale de cas concrets afin d'agir face aux tribunaux ou à d'autres instances et de mener à bien les défenses qui conviennent. Ces cliniques sont nombreuses à être intéressées par les dénonciations de violations de droits de l'Homme en vue d'une éventuelle dénonciation ultérieure, concernant par exemple le Système Interaméricain des Droits de l'Homme. Il faut donc vérifier s'il existe un projet de ce type dans votre pays ou une ville plus proche de votre lutte pour appuyer votre cas.

Une autre initiative intéressante qu'il est nécessaire de renforcer est la constitution du Réseau d'avocats bénévoles pour le droit au logement sans frontières dont l'AIH fait la promotion pour faciliter l'accès des mouvements sociaux à cette ressource juridique, qui peut également devenir un outil commun d'importance pour échanger des informations et former les avocats.

Connaître, défendre et exercer les Droits de l'Homme et les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

Nous nous trouvons dans un contexte où les gouvernements nationaux sont complètement au service du capital transnational et exercent le pouvoir dans ce sens, en déformant souvent les législations internes et les systèmes juridiques nationaux - ce qui nous oblige à nous demander: quelle est la pertinence du droit dans le cadre d'une lutte juridique contre les expulsions ?

L'AIH estime que le moment est venu pour les peuples de s'approprier le droit et d'obliger les Etats à honorer leurs obligations en matière de logement. Il faut exiger des autorités administratives et judiciaires qu'elles respectent les droits et libertés fondamentaux de leurs peuples, qui prévalent sur les intérêts des entreprises. Une communauté qui connaît et exerce ses droits, appuyés par la Constitution de son pays et/ou les lois nationales, voire les traités internationaux, est une communauté qui se donne les moyens de résister aux expulsions massives.

C'est dans ce sens que la stratégie de lutte doit intégrer l'exigibilité du respect des Droits de l'Homme, qui font partie du bloc constitutionnel et de divers instruments du droit international auxquels les Etats nationaux ont souscrit et qu'ils ont ratifiés et ont le devoir d'intégrer à l'ordre juridique interne. Les Etats assument donc toute une série d'obligations : respecter, protéger et honorer les Droits de l'Homme pour ce qui concerne les personnes vivant sous leur juridiction. Il ne s'agit pas d'une simple formalité, puisque la ratification de ces instruments exige de l'Etat qu'il leur fasse prendre effet via des mesures et politiques concrètes.

Il importe de comprendre que les expulsions forcées constituent une violation **du droit à un logement adéquat et de nombreux Droits de l'Homme internationalement reconnus**, comme **le droit à l'alimentation, à l'eau, à la santé, au travail, à la terre, aux moyens de vie, à la propriété et à la sécurité de la personne et à son intimité. De même que la protection contre les traitements inhumains et dégradants, la non-discrimination et l'égalité des sexes**, il faut aussi tenir compte du fait que **l'Etat est toujours responsable des expulsions forcées, et même de leurs articulations administratives territoriales**, pour avoir pris certaines décisions/et ou appuyé leur réalisation par la force publique, ou avoir laissé quelqu'un prendre des mesures à cette fin.

Toutefois, l'exigibilité des droits et libertés fondamentaux ne peut s'obtenir seulement en faisant appel aux juridictions nationales, bien souvent inefficaces. Il faut se battre car les autorités respectent leur propre système juridique, mais aussi utiliser les outils juridiques supranationaux que nous offre la défense des Droits de l'Homme : il est essentiel de se familiariser avec eux et de réclamer leur application.

Ces instruments pouvant être universels, régionaux mais aussi avoir un thème spécifique, il convient de vérifier pour chaque lutte à quels instruments est lié l'Etat où l'expulsion est censée avoir lieu ou a eu lieu. On peut normalement trouver une liste des traités internationaux ratifiés sur les pages Web officielles des gouvernements de chaque Etat ou des juridictions suprêmes.⁶

INSTRUMENTS PERTINENTS APPUYANT LES LUTTES AFIN D'ÉVITER LES EXPULSIONS MASSIVES



Suisse, Genève, Marche des Habitants à l'occasion des Journées Mondiales Zéro Expulsions, devant le bâtiment des Nations Unies (Octobre 2011)

Ces instruments font l'objet de discussions et sont approuvés au sein de l'Organisation des Nations Unies et en particulier de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, plus tard remplacée par le Conseil des Droits de l'Homme.

- **L'article 25.1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 stipule que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...] »**

- **Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme** a pour mandat de promouvoir et protéger la jouissance et la réalisation, pour tout le monde, de l'ensemble des droits énoncés dans la Charte des Nations Unies et les lois et traités internationaux en matière de Droits de l'Homme. Il lui incombe de connaître, informer et solliciter l'appui du représentant dans son pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme.
- **L'article 11.1 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) stipule que : « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie »**

6

Droits de l'Homme dans le monde:
<http://www.ohchr.org/SP/Countries/Pages/HumanRightsintheWorld.aspx>
www.ohchr.org/Documents/Publications/CoreTreatiessp.pdf

- Soulignons en particulier les **Observations Générales 4 et 7 du Comité des Nations Unies sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels**⁷ qui affirment que toute forme d'expulsion forcée est incompatible avec les exigences du PIDESC. Le respect de cette norme internationale, y compris des Observations générales du Comité DESC qui sont des interprétations du PIDESC faisant autorité, ont une valeur juridique prévalant sur d'autres normes. Comme le souligne la fiche d'information n°25 *L'éviction forcée et les droits de l'Homme*⁸, l'éviction sans réinstallation convenue est une violation des normes juridiques et toutes les institutions des pays ayant ratifié le PIDESC sont tenues de respecter, protéger, promouvoir et garantir ces droits pour l'ensemble de la population et rendre périodiquement compte aux instances internationales des mesures adoptées pour garantir leur respect.
- **Le Protocole Facultatif se rapportant au Pacte International Relatif Aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PF-PIDESC)**⁹, approuvé par l'ONU en 2008 et établissant pour la première fois à l'échelle internationale une procédure de plainte et d'enquête en lien avec les violations des Droits de l'Homme, parmi lesquels le droit à un logement adéquat.

Les parties signataires dudit Protocole s'engagent à reconnaître la compétence du **Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels** afin d'examiner les plaintes de personnes ou groupes affirmant que leurs droits en vertu du Pacte ont été violés (Art. 1). Les plaignants doivent d'abord avoir épuisé tous les moyens domestiques, et les plaintes anonymes ou portant sur des faits survenus avant que le pays en question ratifie le Protocole (Art. 3) sont interdites. Le Comité peut demander des informations et émettre des recommandations aux pays signataires (Art. 6, 8 et 9). Les signataires peuvent également décider d'autoriser le Comité à entendre des plaintes d'autres signataires, en plus de personnes seules et de groupes (Art. 10).

Le Protocole inclut aussi un mécanisme d'enquête. Les signataires peuvent autoriser le Comité à faire des enquête, des rapports et des recommandations sur les « violations graves ou systématiques » de la Convention. Les signataires peuvent également décider de ne pas assumer cette obligation lors de la signature ou ratification du Protocole (Art. 11). Le PF-PIDESC établit trois mécanismes ou procédures distinct(e)s pour traiter les violations des droits économiques, sociaux et culturels énoncés dans le PIDESC:

(1) Une **PROCEDURE DE COMMUNICATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES** (plaintes ou demandes) similaire à celles établies dans le cadre d'autres traités portant sur les Droits de l'Homme, permettant aux victimes de violations de DESC de déposer une plainte auprès du Comité DESC de l'ONU.

(2) Un **MECANISME OPERATIONNEL DE PLAINTES ENTRE ETATS** ou communications entre les Etats, permettant à un Etat partie de présenter des communications au Comité DESC dénonçant qu'un autre Etat partie n'a pas respecté ses obligations en vertu du PIDESC, sous réserve que les deux Etats aient fait une déclaration d'acceptation dudit mécanisme.

7

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/422/38/PDF/G0842238.pdf?OpenElement>

8

<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet25fr.pdf>

9

http://www2.ohchr.org/french/law/docs/A.RES.63.117_fr.pdf

(3) Un **MECANISME OPERATIONNEL D'ENQUÊTE**, permettant au Comité DESC de lancer une enquête lorsqu'il reçoit des informations fiables indiquant l'existence de violations graves ou systématiques des droits énoncés dans le PIDESC, sous réserve que l'Etat concerné ait fait une déclaration d'acceptation de la compétence du Comité afin de réaliser ce type d'enquêtes.

Outre cet instrument universel existent aussi les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme : le Système Européen avec le Conseil de l'Europe, le Système Africain avec l'Union Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Système Interaméricain avec l'Organisation des Etats américains. Chacun de ces systèmes a conçu ses propres normes en se basant sur les traités internationaux auxquels leurs membres ont souscrit et les mécanismes de contrôles (Commissions, Cours) offrant la possibilité de présenter aussi des plaintes individuelles.

- Le **Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le Droit au Logement Convenable**, mis en place par la Commission des Droits de l'Homme en avril 2000, effectue des visites dans les pays, répond aux informations reçues sur les plaintes relatives à la situation du droit au logement dans certains pays, appuie un dialogue constructif avec les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs pertinents en vue d'identifier des solutions pour l'application du droit à un logement convenable, présente au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale des rapports annuels sur les activités liées à son mandat.¹⁰
- Les **Principes de Base et Directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement**¹¹, fruit de plusieurs séminaires internationaux et consultations auxquels ont participé des représentants de la société civile et des autorités nationales. Ce document vise à aborder les répercussions des expulsions et déplacements liés au développement sur les Droits de l'Homme des habitants de zones urbaines et/ou rurales. L'objectif de cet effort fut essentiellement de donner une orientation aux Etats sur les mesures et procédures à adopter pour garantir que les expulsions liées aux projets de développement ne violent pas les Droits de l'Homme des personnes touchées.
- **Le Droit à la consultation**¹², énoncé dans la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. Ce droit constitue un outil de lutte contre les grands pouvoirs qui ignorent la volonté et les intérêts des peuples et placent leurs intérêts économiques avant le respect de la terre, de la nature et de l'habitat traditionnel. C'est un droit internationalement reconnu en faveur des peuples indigènes dont les Etats sont tenus d'assurer le respect au niveau interne. Cette procédure est prévue pour « écouter la voix des peuples confrontés à des situations affectant leurs droits et intérêts, à savoir : réformes juridiques, mise en œuvre de projets d'extraction et d'exploitation de ressources naturelles et/ou tout autre projet de développement. » Les expulsions constituent l'un des cas nuisant gravement aux intérêts et droits des personnes expulsées, en passant souvent par la mise en œuvre d'un projet de développement défendant des intérêts privés. La procédure de consultation des peuples

¹⁰

www2.ohchr.org/spanish/issues/housing/index.htm

¹¹

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G07/106/28/PDF/G0710628.pdf?OpenElement>

¹²

www.hchr.org.mx/files/doctos/Libros/2011/derecho_consulta_IS.pdf

indigènes est dans ce cas obligatoire et doit respecter de nombreuses exigences pour ne pas se voir frappée de nullité.

Si les instruments cités sont les plus importants pour la défense contre les expulsions, il ne s'agit pas des seuls. Il faut connaître pour chaque lutte quelles autres normes ou instruments peuvent appuyer les plaintes juridiques.

Il convient de souligner que les juges nationaux ignorent souvent l'existence des instruments internationaux de protection des Droits de l'Homme ou sous-estiment leur force juridique, étant obligatoirement applicables sur le territoire national. Dans ce contexte, il est crucial de bien manipuler les droits et les instruments en vigueur dans le régime juridique national qui peuvent appuyer vos plaintes et exiger leur application.

Il sera enfin opportun de partager ces informations avec la communauté touchée et si nécessaire recourir aux conseils d'organisations ou associations plaidantes en matière d'expulsions, et qui jouissent d'une solide réputation à l'échelle internationale. Il est très pertinent de les inviter car elles peuvent aussi contribuer à la réussite de la lutte en renforçant la pression exercée et la visibilité politique au sujet des expulsions.¹³

V. EXPÉRIENCES RÉUSSIES ET ENSEIGNEMENTS



En las dos últimas décadas las organizaciones sociales que luchan para evitar los desalojos masivos en América Latina, Europa y Asia demuestran que la Vía Urbana y Comunitaria, que implica la unidad y la movilización de todos los actores, es el único método para derrotar a los caciques del concreto, voraz capitalismo inmobiliario y financiero que ha colocado a la naturaleza y a la humanidad al borde de la extinción, es decir están a punto de desalojar a la naturaleza del planeta tierra¹⁴.

El capitalismo financiero-inmobiliario es responsable directo de la crisis de civilización que hoy se vive en nuestro planeta, devora, expolia, explota y desaloja a los habitantes de sus tierras, han logrado una hegemonía casi universal: son dueños de las grandes corporaciones de la industria militar, farmacéutica, petrolera, minera, alimentaria, bancaria, casas de bolsa, medios de comunicación; televisión, prensa, radio, cine, universidades, automotriz, tiendas de modas, partidos políticos, gobiernos, entre otros.

De frente a este panorama adverso, los movimientos sociales y organizaciones comunitarias han aprendido a descifrar la lógica del capitalismo para construir la resistencia territorial.

La resistencia territorial se despliega a lo largo del planeta demuestra que es posible derrotar al capitalismo financiero. Presentamos a su consideración ejemplos de luchas exitosas en diversas partes del mundo donde cada una de ellas utilizó una extraordinaria y espectacular gama de estrategias de lucha.

¹³

Alliance Internationale des Habitants, Coalition Internationale de l'habitat, No Vox, Amnesty International,

¹⁴

Boff L., 1996. Ecología, grito de la tierra, grito de los pobres. Ediciones Dabar, 1996

ARGENTINE

La lutte victorieuse des débiteurs hypothécaires pour reconquérir leur logement

Coordinadora Nacional de Asociaciones Provinciales en Defensa de la Vivienda Familiar Argentina



Depuis Mendoza à l'ensemble de l'Argentine, des luttes et des victoires contre les saisies immobilières (2012)

La tâche accomplie par MODEVIFA pour aider des familles à récupérer leur maison perdue à cause d'un système financier pervers (2001, Argentine) a permis en 11 ans de lutte continue à rétablir dans leurs droits 30.000 familles qui étaient sur le point de perdre leur unique logement familial.

Les mobilisations organisées par MODEVIFA en partenariat avec la Chambre des Députés et des Sénateurs de la province de Mendoza, avec l'intervention des autorités publiques, a obtenu la médiation avec les banques pour régler les dettes hypothécaires.

Cette lutte a été menée avec des moyens très modestes et sans aucune subvention publique municipale, régionale ou nationale. Sans relâche, avec une persévérance et en gardant des convictions stratégiques en pleine lutte, à travers des campagnes de sensibilisation, des manifestations de rue, une forte coordination des débiteurs **hypothécaires et des associations de débiteurs**, un travail de lobbying pour la promulgation de lois pour empêcher le pillage des logements à des milliers de débiteurs, qui, soit dit en passant, ont toujours été prêts à payer en fonction de leur revenu. Dans ce cadre, on peut dire qu'il a été accompli

l'engagement avec les 30 000 familles, débiteurs hypothécaires de la province de Mendoza, au-delà de la promulgation de la loi 8424 dans le Journal Officiel de la province du 11 juin 2012. Le Parlement et le Pouvoir Exécutif ont compris et endossé la responsabilité de faire respecter le droit à un logement digne tel qu'énoncé par l'Art. 14 bis de la Constitution argentine.

Pour ceux qui y ont cru, pour ceux qui n'y ont pas cru, pour ceux qui sont morts, avec l'espoir de voir reconnu le logement digne, unique et familial, MODEVIFA soutient: *"La lutte échoue quand on l'abandonne"*.

MEXIQUE

La résistance à la création de la mine à ciel ouvert Caballo Blanco



Mexique, Veracruz, Manifestation contre le projet d'exploitation minière Caballo Blanco (Octobre 2012)

Présentes dans tout l'Amérique Latine, les compagnies minières canadiennes exploitent à ciel ouvert les ressources métallifères, extrayant l'or des entrailles de la terre. La mine toxique représente une menace pour les peuples et leurs territoires : affectation de l'environnement par des substances dangereuses, l'utilisation et la pollution des sources d'eau, la dévastation de l'écosystème, l'affectation de l'économie locale et même nationale.

Ces super-exploitations polluantes font partie des méga-projets qui entraînent des expulsions massives et la spoliation des terres des peuples natifs..

Dans l'Etat de Veracruz au Mexique en particulier, la compagnie minière canadienne Goldgroup Mining Co. entend créer une mine baptisée Caballo Blanco pour extraire de l'or, de l'argent et du cuivre. Elle envisage de détruire 20

hectares sur la côte de l'Etat de Veracruz. La création et le fonctionnement de cette mine affecterait fortement la biodiversité de la zone, unique au monde avec le passage de 5 millions de rapaces migrateurs par an, la présence de forêts de cycades dont l'origine remonte à 2500 ans, et des derniers vestiges de forêts de chêne tropical qui abritent une faune sylvestre menacée d'extinction. Le projet déplacerait plus de 60 communautés, et près de 6000 familles.

L'Assemblée Veracruzienne d'initiatives et de protection environnementale, LAVIDA, dont fait partie Pobladores, membre actif de l'Alliance Internationale des Habitants a déployé une intense mobilisation contre l'installation de la mine Caballo Blanco. Parmi ses stratégies, la communication, la mobilisation et la construction d'alliances avec différents acteurs sociaux, concrétisée dans le Pacte pour un Etat de Veracruz sans Mine Toxique. La résistance a également impliqué d'exposer aux autorités environnementales du pays l'impact socio-environnemental de cette mine, documenté techniquement, scientifiquement et socialement, et d'exiger en conséquence l'annulation du projet. Ce qui a été réalisé lors de la consultation prévue par la législation environnementale du pays. Pour le moment les autorités environnementales ont rejeté l'Etude d'impact environnemental présentée par l'entreprise et refusé le permis de modification d'usage du sol. Bien que ce soit un premier pas vers la victoire, il reste un long chemin à parcourir. La lutte continue.

Le modèle extractif minier en Amérique Centrale

Le projet d'exploitation minière Caballo Blanco, fait partie d'une initiative plus large du néolibéralisme qui a été imposé dans le monde entier, en particulier en Afrique et en Amérique Centrale ; Il s'agit du modèle d'extraction minière, où les capitaux canadiens ont une prépondérance dans cette activité. Au Mexique, par exemple, 20% du territoire du pays est sous concession de l'exploitation minière et 80% de ces concessions sont en faveur d'entreprises canadiennes.

Parallèlement à cette activité, le néolibéralisme également soutient une politique d'extraction d'ordre supérieur : la dépossession des terres pour faire place à des monocultures, aux OGM, à la privatisation du pétrole, des forêts et des mines, à la construction de barrages hydroélectriques et de parcs éoliens, tous projets qui rendent stérile la terre-mère.

Dans ces situations, de différents droits se trouvent violés, y compris ceux de troisième génération, tels que le droit à l'autodétermination des peuples, l'indépendance économique et politique, à un environnement sain, entre autres.

Pour imposer ces projets, fréquemment, les consultations prévues des communautés locales, qui doivent être libres et faire l'objet d'une information, n'ont pas lieu, ou bien leurs résultats sont tronqués, comme c'est le cas avec l'exploitation minière en Amérique Centrale. Là où ces installations fonctionnent, des violations des droits des travailleurs sont dénoncées, que ce soit concernant la syndicalisation ou bien la sécurité et les conditions sanitaires.

On ne peut passer sous silence les pratiques de corruption, comme la subornation, visant à faire accepter des pratiques ayant un coût social et environnemental élevé, ou à obtenir les autorisations nécessaires au projet. L'extraction renvoi également aux circonstances dans lesquelles les conditions d'exploitation sont imposées, en réduisant au silence, de différentes manières, aussi par le meurtre, les voix citoyennes qui s'opposent. Ces dernières années, il est devenu commun de judiciairiser les contestations, en intentant des actions en justice à l'encontre de leurs leaders, qui se trouvent entraînés dans des procès qui cassent leur vie quotidienne et leur militantisme.

Ce modèle agit disciplinant les gouvernements méso-américains à se conformer aux politiques néolibérales dans leur législation ; l'Accord de libre-échange, le Plan Puebla Panama et d'autres initiatives de déréglementation du marché sont l'expression ultime de ce phénomène. Au Moyen-Orient le terrorisme et le trafic de drogues en Amérique latine, sont les prétextes pour la militarisation des territoires et le contrôle stratégique de la biodiversité, du pétrole, de l'eau et des minéraux.

A jour par jour il est extrait davantage que la nature peut régénérer et polluée plus qu'elle ne

peut digérer. L'imposition de ce modèle consumériste laisse à la dérive l'avenir des nouvelles générations.

Les communautés d'Amérique Centrale touchées en Panama, Costa Rica, Mexique, Salvador, Honduras, Guatemala, se sont coordonnées dans le Mouvement méso-américain contre le Modèle extractif minier, une espace pour partager des informations et des stratégies de lutte pour exiger l'annulation des concessions minières et la réparation intégrale des dommages causés par l'exploitation minière¹⁵. Il s'agit d' un pari sur la solidarité internationaliste qui a obtenu des résultats importants, comme l'impact sur les lois pour empêcher l'installation de l'exploitation minière au Costa Rica ; l'appui technique, social et politique pour la suspension des activités minières dans les différents pays et l'appui aux campagnes de dénonciation contre la compagnie minière Gold Group.

RUSSIE

A Moscou le mouvement populaire contre les expulsions se renforce



Russie, Moscou, Rassemblement du Mouvement des Locataires des Dortoirs (Juin 2012)

En 1989 la chute du mur de Berlin précipite la désintégration de l'URSS, le démantèlement des politiques publiques et des droits de l'Homme. Le système politique s'effondre, les structures se désagrègent et les pays du bloc socialiste reconquièrent leur autonomie par des guerres de sécession.

A Moscou en Russie, les cadres du parti communiste s'approprient les biens de l'Etat. Une nouvelle classe dirigeante apparaît ainsi qu'une société privée de droits et dans une extrême pauvreté. Le problème du logement est accentué par les grands mouvements d'exode rural vers Moscou. Les logements sont subdivisés pour être loués, en surfaces d'environ 18 mètres carrés car la

demande est forte, ils sont insalubres, manquent de commodités et les expulsions sont constantes.

Les familles réclament un toit, les expulsions se comptent par centaines dans la ville de Moscou, à Saint-Petersbourg et les jeunes s'organisent pour empêcher les expulsions et obtenir des espaces pour les foyers. Le 17 juin 2012 une manifestation organisée par le Mouvement des habitants des foyers a lieu place Krasnopresnenskaya pour protester contre le harcèlement dont sont victimes les locataires qui exigent le droit au logement. L'action de protestation était organisée avec le soutien de PVP, du KPFR Comité Municipal Alternatif, du Front de Gauche, du Mouvement Trodovaya Rusia, et d'autres partis de gauche et mouvements.

La mobilisation a tenu pendant 15 jours en face de l'Hôtel de Ville, forçant à la négociation. Le maire Fedoseyev s'engageait à trouver une solution au problème des habitants des foyers dans un délai d'un mois.

Les locataires ont décidé de répondre à nouveau par une importante mobilisation si la mairie ne fournit pas de solution satisfaisante aux citoyens, ils lanceront un appel à une

¹⁵ www.movimientom4.org

manifestation massive et combative contre la gestion du Président de la Fédération de Russie¹⁶.

ITALIE

Task-forces contre les expulsions, accords et réquisitions



Italie, Bergamo, Task-force unitaire
Zéro Expulsions (Octobre 2012)

La crise mondiale qui touche les pays développés tels que l'Italie a de graves conséquences sur les conditions de vie dans les quartiers populaires. En particulier, l'accroissement du chômage et de la précarité professionnelle rendent toujours moins supportable le coût du logement, aggravant l'insécurité qui pèse sur la propriété. Les principales victimes en sont les locataires. En 2011 il y a eu presque 65 000 nouvelles décisions d'expulsion, à presque 90% pour défaut de paiement, tandis que les demandes d'exécution de ces décisions par la police se sont élevées à presque 124 000. On estime qu'il y aura environ 250 000 nouvelles décisions d'expulsion prises de 2013 à 2014, dont plus de 200 000 pour retard de paiement. Jusqu'en

2007, avant que la crise n'éclate, environ 40 000 décisions d'expulsion étaient émises par an, dont 40% étaient dus à des retards dans le règlement du loyer.

De la même manière, les cas de familles en retard dans le paiement de l'hypothèque ont augmenté pour atteindre près de 250 000, avec 50 000 saisies entre 2008 et 2012. Néanmoins la situation des débiteurs hypothécaires est meilleure que celle des locataires, puisqu'à ce jour plus de 60 000 d'entre eux ont obtenu l'ajournement des versements et d'autres pourraient en bénéficier d'ici à janvier 2014. Cette avancée est également due à la pression exercée par les banques qui si elles devaient vendre aux enchères cet énorme patrimoine provoqueraient l'effondrement du marché immobilier sur lequel se fonde une grande partie de leur capitalisation.

En revanche, les locataires, en particulier ceux qui sont en retard de paiement, sont sans protection aucune.

C'est pourquoi, dans de nombreuses villes les actions de résistance solidaires vont croissant, organisées par l'Unione Inquilini (Union des Locataires), Action et autres comités de lutte locales, qui réussissent tous les jours à empêcher des expulsions. La faible coordination du mouvement rend difficile l'évaluation exacte de leur nombre, mais on estime que de 2008 à 2013 ce sont des milliers d'expulsions qui ont été repoussées par les mobilisations et les task-forces. En général, l'ajournement de l'expulsion est la condition préalable au passage à un autre logement, souvent en logement social. Dans certains cas, la mobilisation a abouti à des accords locaux entre les organisations sociales, la municipalité et la préfecture, pour le moratoire ou l'étalement des expulsions durant le temps nécessaire pour trouver des solutions de logement alternatives.

A Rome, le mouvement de lutte pour le logement a obtenu que le président d'une commune signe la réquisition de plus de 200 logements vides pour en faire bénéficier des familles menacées d'expulsion. Le président a fait l'objet d'une procédure administrative en raison de ces faits, mais il a été innocenté, l'exercice légitime de ses pouvoirs dans le but de protéger le droit à la santé des habitants sans toit ayant été reconnu.

¹⁶ www.rwp.ru

ROYAUME-UNI

Contre l'expulsion des nomades, Zéro Expulsion des Roues Rouges



Royaume Uni, Dale Farm,
Campagne Zéro Expulsions (Octobre 2011)

Dale Farm, Basildon. C'est la plus importante communauté de nomades du Royaume-Uni, installée dans des petites maisons, des roulottes et des caravanes, sur des terrains qui leur appartiennent et qui étaient auparavant occupées par des carcasses de voitures. Cette communauté autonome d'« Irish travellers » est victime du «nettoyage ethnique» entrepris par le Conseil Municipal de Basildon, qui a pris la décision de détruire une grande quantité de maisons de cette communauté, suite à une agressive campagne des Tories contre les «Irish Travellers».

La consigne **«Zéro expulsion de Roues Rouges au Royaume-Uni»**, soutenue par des dizaines d'organisations et de personnalités, dont l'actrice

Vanessa Redgrave, vise à stopper les expulsions et exige du gouvernement la création d'une commission d'enquête, ainsi que l'abrogation des réglementations gouvernementales et municipales non conformes aux traités internationaux sur les Droits de l'Homme et au logement. Nous vous invitons à lire le rapport de la mission UN AGFE à Londres mentionnée en annexe qui rend compte de la situation.

KENYA

«W Nairobi W!» : de la résistance aux expulsions à l'amélioration de quartier avec l'argent de l'annulation de la dette



Kenya, Nairobi, Campagne Vive Nairobi Vive!

Nairobi: 300 000 personnes sont menacées d'expulsion en raison de grands travaux d'infrastructures (autoroutes, lignes ferroviaires et électriques). La **Campagne W Nairobi W!** a été menée au niveau local (mobilisations, recours légaux, rencontres) et au niveau international (grâce à une page web dédiée environ 10 000 mails ont été envoyés à l'ensemble des institutions impliquées). La Campagne a stoppé les expulsions. Le débat sur la réforme urbaine et la sécurité de l'habitat est maintenant ouvert. Elle devrait être financée par un Fond populaire pour la Terre et le Logement qui canaliserait les ressources dégagées par l'annulation partielle de la dette extérieure du

Kenya. La mise en œuvre de cet accord a déjà commencé avec l'attribution au Fond d'une partie des 45 millions d'euros libérés par la conversion de la dette extérieure du Kenya avec l'Italie, afin d'expérimenter son fonctionnement dans deux des zones les plus pauvres de la ville.

VI. UNE REFLEXION FINALE

Le chemin de la lutte sociale et des organisations locales, nationales, globales qui ont choisi la Voie Urbaine et Communautaire pour défendre les territoires et l'habitat et empêcher les expulsions massives est plein d'obstacles.

C'est pourquoi il est important d'envisager de conjuguer les efforts des différents réseaux pour obtenir des impacts toujours plus importants permettant d'assurer le plein droit à un logement décent à tous les habitants de la planète.

L'AIH s'est attachée à impulser l'unité des mouvements sociaux urbains et des stratégies de solidarité internationale à travers différents mécanismes, dont la Campagne Zéro Expulsion et le Système d'Alerte contre les Expulsions. Nous sommes conscients que cela n'est pas suffisant. C'est une contribution déterminante qui devra être adaptées aux conjonctures spécifiques de chaque pays, chaque région, chaque situation. Mais cela représente un pas sur la voie de l'échange des savoirs et des expériences pour affirmer les bases de la construction d'autres villes, d'autres territoires possibles, libres des expulsions.

Nous sommes convaincus de l'importance de donner une dimension et une visibilité politiques à la lutte contre les expulsions en tant que résistance au système néolibéral, qui s'est acharné à marchandiser et/ou privatiser tous nos droits, mais aussi en tant que pari sur l'avenir.

En ce sens nous affirmons qu'il ne doit pas y avoir de luttes isolées. Il est nécessaire de rassembler les volontés, les actions et les moyens pour établir une politique d'alliances solides avec différents types d'acteurs: universitaires, organisations non gouvernementales, artistes, intellectuels engagés, autorités locales, etc., à travers un nouveau pacte social urbain dont la priorité est de poser les bases d'un nécessaire changement de paradigme dans les villes, enjeux importants du bien-vivre sur notre planète. Là encore, il apparaît nécessaire d'impulser la Voie Urbaine et Communautaire.

Chaque victoire contre les expulsions dans le monde donne un peu plus de valeur au mouvement social global: il est clair que des étapes et des succès importants comme l'établissement de territoires libres des expulsion, d'ores et déjà décrété dans diverses parties du monde, l'exercice d'une influence sur les politiques publiques, la formulation et l'approbation d'instruments juridiques pour protéger le patrimoine des habitants en ville et dans les zones rurales renforcent notre lutte.

A cet égard, nous attirons l'attention sur le fait que l'un des risques courus par les organisations communautaires est que les partis politiques s'engouffrent dans une transition démocratique qui se limiterait à élargir les procédures légales de représentation sans offrir la possibilité de proposer des objectifs sociaux. C'est seulement si le processus est conduit par des organisations sociales et communautaires qu'il sera possible de pénétrer dans les « zones interdites » par le gouvernement, par les partis politiques eux-mêmes et les corporations internationales.

La culture politique dominante dans nos pays veut que la participation du mouvement social à la vie politique génère de l'instabilité; nous pensons que c'est une condition nécessaire pour arriver à une vie politique qui permette la justice sociale.

Les exemples des mouvements sociaux en Argentine, au Vénézuéla, en Italie, au Mexique, en France, entre autres, qui arrivent à influencer sur les politiques publiques, en assumant la responsabilité d'impulser des initiatives populaires au sein de leurs parlements, le prouvent

en conjuguant stratégiquement l'organisation, la mobilisation et l'exercice quotidien des droits de l'Homme. Finalement, nous tombons d'accord avec Alain Touraine quand, dans son analyse de la démocratie, il établit qu'une démocratie représentative n'existe que si les acteurs sociaux ont la capacité de définir leurs propres actions et de les imposer aux partis politiques pour qu'elles soient mises en œuvre¹⁷.

¹⁷ Touraine A., 2001. Qué es la democracia, FCE

LECTURES CONSEILLÉES:

Amnesty International, 2012. **Apprenez à connaître vos obligations. Comment prévenir les expulsions forcées: Guide**, Londres

Boof L. **Grito de la tierra, grito de los pobres**, Dabar-ediciones, México

Cabannes Y, Guimaraes S y C. Johnson, (ed) 2010. **How people face evictions**, BSHF, UCL-DPU Londres (www.bshf.org/publiched-information/publication.cfm)

FAO, IDMC, OCHOA, ONU-HABITAT, UNHCR, 2007. **Manuel sur la restitution des logements et des biens des réfugiés et des personnes déplacées** (www.Ohchr.org/Documents/Publications/pinheiro_principles_sp.pdf)

Rapports de UN- AGFE. Participation de la AIH dans les missions en République Dominicaine, Istanbul, Rome, Londres (www.unhabitat.org)

M. Mignot, 2003. **Action urgente. Guide pour la défense du Droit à un logement suffisant par l'Action Solidaire**, HIC, HLRN (www.hic-al.org/documento.cfm?id_documento=1010)

Nacions Unies HIC, 2009, Derechos humanos. **Proyectos de desarrollo y desalojos. Una guía práctica** (www.hic-net.org/document.php?pid=3083)

Rapporteur Spécial des NNUU sur le Droit à un Logement Adéquat. **Guide: How to deal with projects that involve forced evictions and displacement?** (<http://direitoamoradia.org/?p=6088&lang=en>)

Rapporteur Spécial des NNUU sur le Droit à un Logement Adéquat. Leaflet: They want to evict us. What now? (<http://direitoamoradia.org/?p=6261&lang=en>)

Touraine A., 1994. **Qu'est-ce que la démocratie?**, Fayard, Paris

Terre des Hommes France, 2001. **Méthodes de mobilisation pour faire respecter ses droits. Illustrations autour des droits au logement, à la terre et à l'alimentation**. (<http://www.agirpourlesdesc.org/>)

ONU-HABITAT, 2003. **Guide pour l'évaluation de la Cible 11 des Objectifs du Millénaire**

ONU-HABITAT, 2007. **Expulsions forcées – Vers des solutions?** Deuxième Rapport du Groupe consultatif sur les expulsions forcées (AGFE) au Directeur exécutif d'ONU-Habitat. (www.unhabitat.org)

UN HABITAT, 2010. **Count me in. Surveying for tenure security and urban land management**, Global Land Tool Network

UN-HABITAT, 2011. **Losing your home. Assessing the impact of eviction**. (www.unhabitat.org)